



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

*De la Communauté De Communes
Sor & Agout*

⇒ **Période 2021-2026**



PARTIE 1/ DIAGNOSTIC

I.	Territoire : vision économique, sociale et environnementale.....	page 3
1-	Historique de la compétence déchets	
2-	Caractéristiques sociodémographiques	
3-	Le profil économique	
4-	La prise en compte de l'environnement sur le territoire	
II)	Les différentes collectes et les différents partenaires.....	page 8
1-	De la collecte au traitement	
2-	Emplacement des différents centres de traitement	
3-	Organisation de la collecte	
III)	Bilan déchets.....	page 11
IV)	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	page 25
1-	Cadre réglementaire	
2-	Prise de conscience de notre impact sur la planète et ses ressources	
3-	Objectifs chiffrés du plan de réduction et valorisation des déchets 2010 / 2014	
V)	Les actions existantes.....	page 29
1-	La mise en place du PAP en 2016	
2-	La mise en place de la Redevance Spéciale en 2018	
3-	Le compostage	
4-	Les opérations de communication et de sensibilisation	
VI)	Évolution prévisible en l'absence de mesures nouvelles.....	page 33
VII)	Leviers et freins par rapport à la réalisation de ce programme.....	page 33
VIII)	Axes prioritaires et objectifs généraux du PLPDMA sur 6 ans (2019-2025).....	page 35

PARTIE 2/ LES OBJECTIFS DE REDUCTION ET DE VALORISATION DES DMA

I.	Objectifs de réduction et de valorisation.....	page 36
1-	Sur la collecte	
2-	Sur le traitement	
3-	Récapitulatif des objectifs de réduction et de valorisation entre 2010 et 2031	

PARTIE 3/ LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE

I.	Les actions.....	page 39
II.	Analyse des coûts et des résultats attendus.....	page 40
III.	Prévision des tonnages et des coûts de traitement avec et sans le PLPDMA.....	page 43
IV.	Représentation de la baisse de 13% des DMA entre 2010 et 2025 suivant les objectifs.....	page 43

PARTIE 4/ INDICATEURS ET EVALUATION

ANNEXES/ TABLEAUX D'ANALYSE DES RESULTATS, RETROPLANNING & FICHES ACTIONS

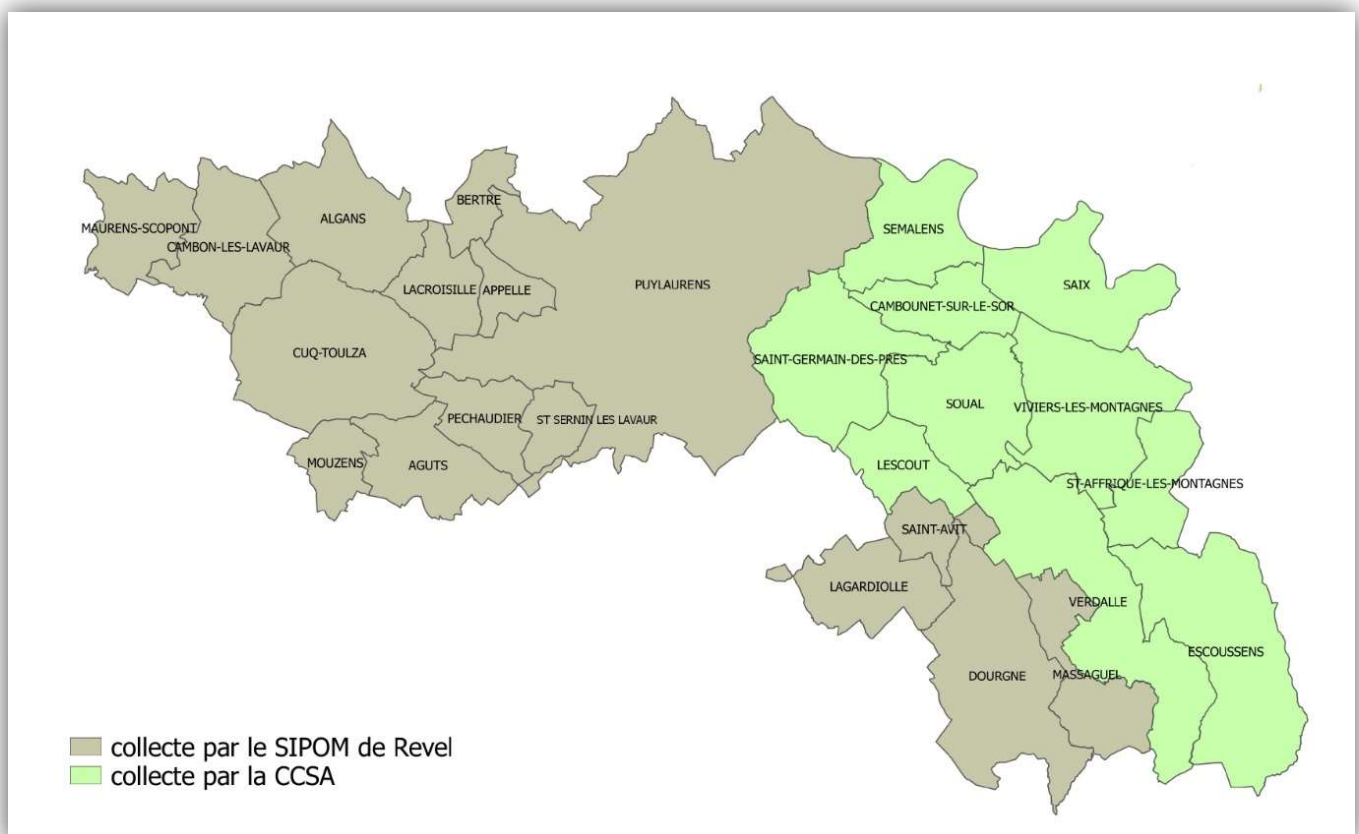
I. Territoire : vision économique, sociale et environnementale

1- Historique de la compétence déchets

La compétence déchets a été la base de la création de la 1^{ère} intercommunalité en 1996. Le SECOSA, Syndicat d'Expansion des Communes du Sor et de l'Agout comprenait alors 4 communes : Cambounet sur le Sor, Saïx, Sémalens et Soual.

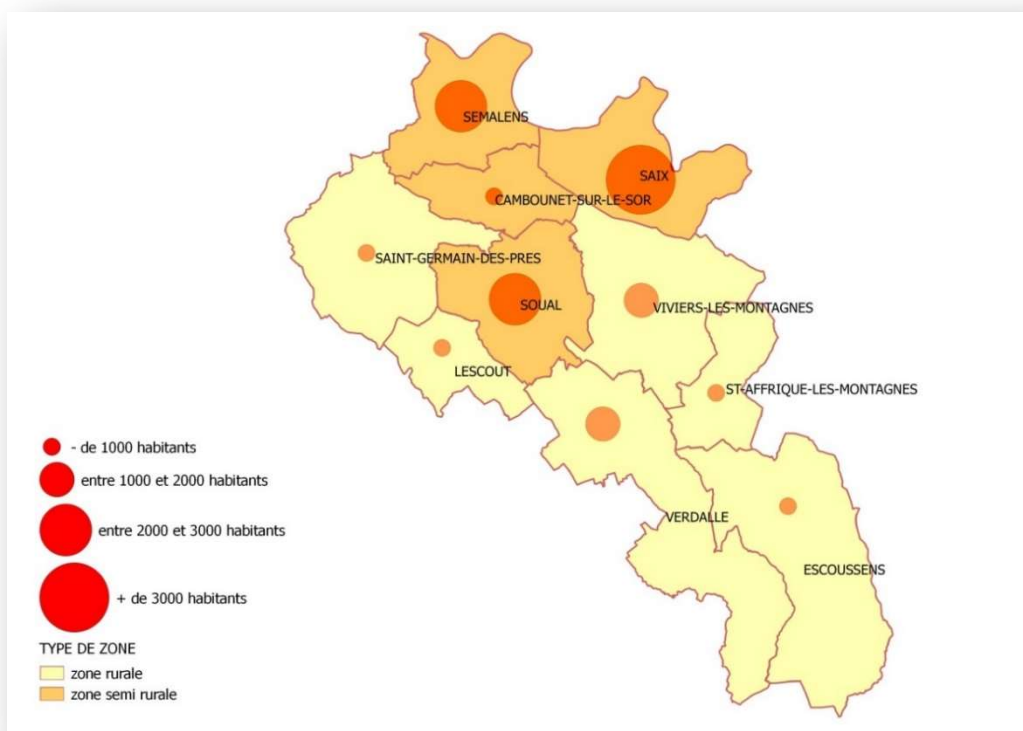
Au fil des années et des évolutions réglementaires, le regroupement de communes est devenu la Communauté de Communes Sor et Agout (CCSA) qui comprend 26 communes pour une totalité de 23 143 habitants en 2018.

La collecte des déchets par la CCSA n'est effective que sur 10 communes. Le SIPOM de Revel collecte les déchets sur une grosse partie du territoire. Ce rapport sera donc centré sur les 10 communes dont les déchets sont collectés par la CCSA



Labruguière et Puylaurens).

Le service est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Depuis 2017, certaines entreprises sont assujetties à la Redevance Spéciale (RS).



2- Caractéristiques sociodémographiques

COMMUNES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2016	2017	2018	Evolution 2009 /2019
Saïx	3443	3443	3432	3414	3420	3318	3455	3455	3548	+ 3%
Soual	2150	2175	2234	2298	2350	2358	2500	2504	2504	+ 16%
Sémalens	2059	2048	2040	2027	2029	1982	2062	2102	2094	+ 1%
Viviers-lès-M.	1716	1727	1840	1840	1842	1839	1989	1971	1966	+ 14%
Verdalle	1124	1150	1162	1165	1167	939	965	1172	1171	+ 4%
Cambounet / Sor	795	795	826	841	854	855	889	889	926	+ 16%
St Germain des P.	771	771	833	851	873	873	920	917	922	+ 19%
St Affrique les M.	730	739	745	755	775	767	715	826	798	+ 9%
Escoussens	629	647	650	652	655	642	688	646	637	+ 0%
Lescout	485	565	541	572	587	612	665	696	705	+ 45%
TOTAL	13902	14060	14303	14415	14552	14185	14848	15178	15271	+12.7%

Les 10 communes du territoire de la CCSA collectées en régie sont des communes rurales et semi-rurales. La plus grosse commune est Saïx, elle compte 3581 habitants.

La population des communes évolue tous les ans à la hausse. On constate une augmentation moyenne de 10.3% en 10 ans.

3- **Le profil économique**

a) **Une population active en augmentation**

La CCSA est un territoire attractif pour les actifs qui recherchent un cadre de vie rural et de qualité à proximité des bassins d'emplois castrais et toulousains. On compte 1 782 actifs, et une augmentation de 21 % d'actifs entre 1999 et 2012.

La population active est caractérisée par une part importante d'employés (30 % de la population active) et d'ouvriers (24%).

La part la plus importante des employés se trouvent sur les communes localisées à l'Est du territoire, tournées vers le bassin castrais. La part des cadres/professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires est plus prononcée à l'ouest, davantage tournées vers le bassin d'emplois toulousain.

b) **Une offre d'emplois en progression**

En 2015, la CCSA dispose de 5 655 emplois sur le territoire, concentrés sur les communes de Soual (1 353 emplois) et Saïx (827 emplois)

c) **Un appareil économique constitué de TPE et de PME**

Les entreprises unipersonnelles concernent 78 % des établissements économiques alors que seulement 3% des établissements disposent de plus de 10 salariés.

d) **Nombre d'entreprises par secteur d'activité sur le territoire entier de la CCSA (au 31/12/2016)**

	Nombre	%
Industrie	127	10.4
Construction	209	17.1
Commerce, transport, hébergement et restauration	310	25.4
Service aux entreprises	255	20.9
Services aux particuliers	318	26.1
Ensemble	1219	100

e) **Nombre d'entreprises concernées par le service OM (au 31/12/2016)**

Communes	Nombre d'entreprises	Communes	Nombre d'entreprises
Saïx	174	Verdalle	44
Sémalens	103	Saint-Affrique les Montagnes	27
Soual	168	Escoussens	26
Cambounet-sur-le Sor	48	Saint-Germain des Prés	36
Viviers-Les-Montagnes	69	Lescout	26
TOTAL : 721 entreprises			

f) Zones d'Activités Economiques de la CCSA



g) Focus sur les différents producteurs de déchets ménagers assimilés

NOM	VOCATION					Nb ETS	SUPERFICIES	
	Artisanale	Industrielle	Tertiaire	Logistique	Commerciale		Totales*	Libres
ZAE des Martinels Saïx	x				xxx	30	7,3 ha	
ZAE de Graboulas Sémalens	xxx					1	4,2 ha	2,8 ha
ZAE d'En Toulze CAMBOUNET / SOR	xx	xx			x	7	23 ha	
ZAE de la Prade Soual	x	xx			xxx	25	18 ha	0,5 ha
ZAE de Beauregard Sémalens	xxx					8	2,9 ha	
TOTAL						71	55,4 ha	3.3 ha

COMMUNES	PRODUCTEURS DE DECHETS NON MENAGERS					
	Restauration	Super marché	Commerces	Maison de retraite / CAT	Ets scolaires	Admin. publiques
Saix	5	/	6	2	3	2
Soual	8	1	13	2	1	1
Sémalens	1	/	4	/	1	1
Viviers-lès-Montagnes	1	/	3	/	1	1
Verdalle	/	/	3	1	3	1
Cambounet / Sor	1	/	1	/	1	1
St Germain des Prés	/	/	/	/	1	1
St Afrique les Montagnes	/	/	2	/	1	1
Escoussens	/	/	/	/	1	1
Lescout	/	/	/	/	1	1
TOTAL	16	1	32	5	14	11

h) Bilan du profil économique

La CCSA compte un nombre d'entreprises non négligeable à prendre en compte dans la prévention des déchets. On observe principalement que :

- les principaux secteurs d'activités sont l'artisanat et le commerce
- 3 communes regroupent à elles seules plus de la moitié des entreprises du territoire (Saix, Soual et Sémalens)
- 36 producteurs de déchets produisent des biodéchets, dont 1 supermarché

4- La prise en compte de l'environnement sur le territoire

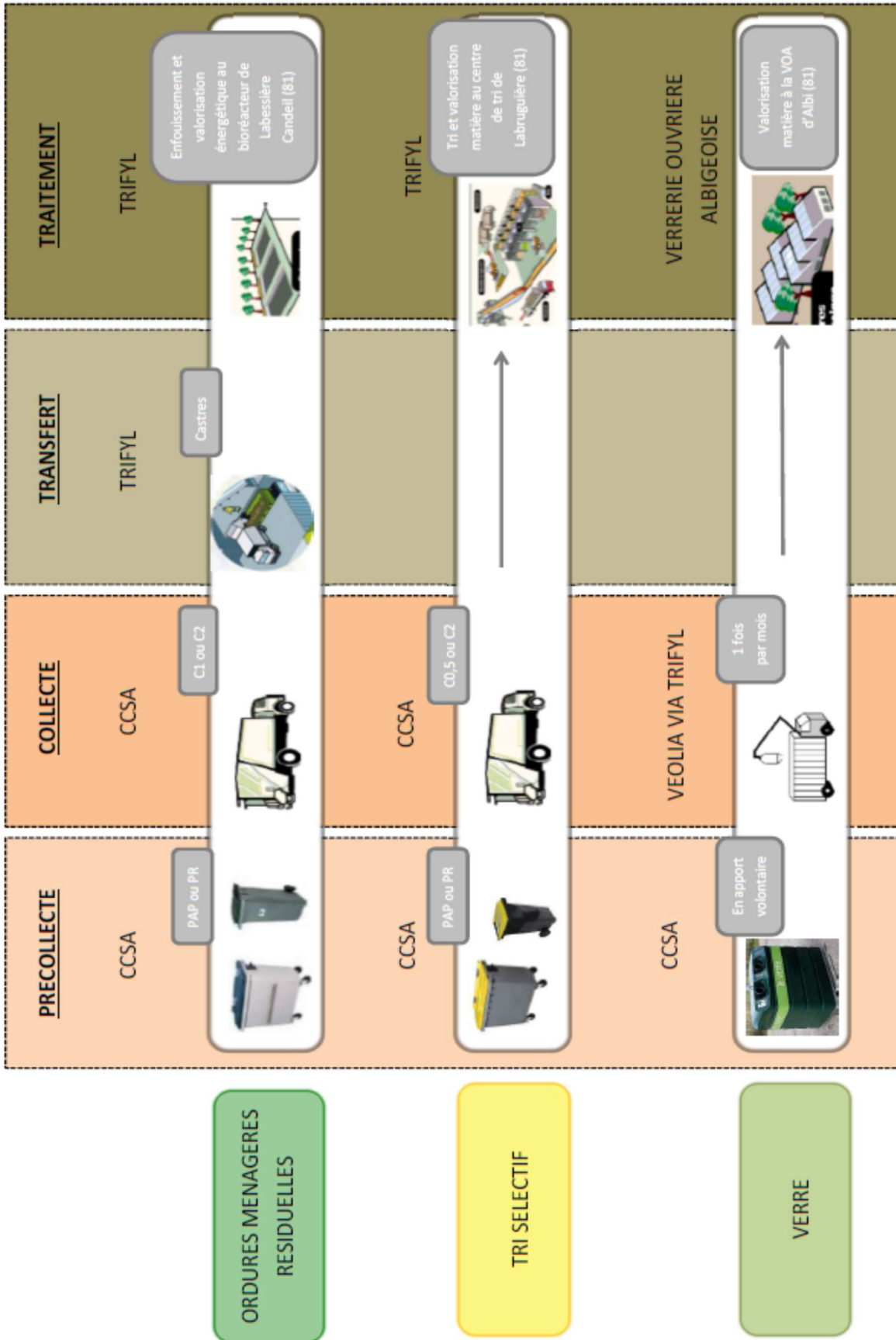
La commune de Saix a réalisé un « Agenda 21 » en 2016. Des axes de travail ont été dégagés sur des thèmes comme la ressource eau, l'énergie, les déplacements, les espaces verts. La partie déchets a seulement été évoquée car la commune a choisi de s'appuyer sur la Communauté de Communes, compétente en la matière, pour définir des leviers d'optimisation.

Dans le projet de territoire, la partie environnement est abordée à travers l'énergie et les liaisons douces.

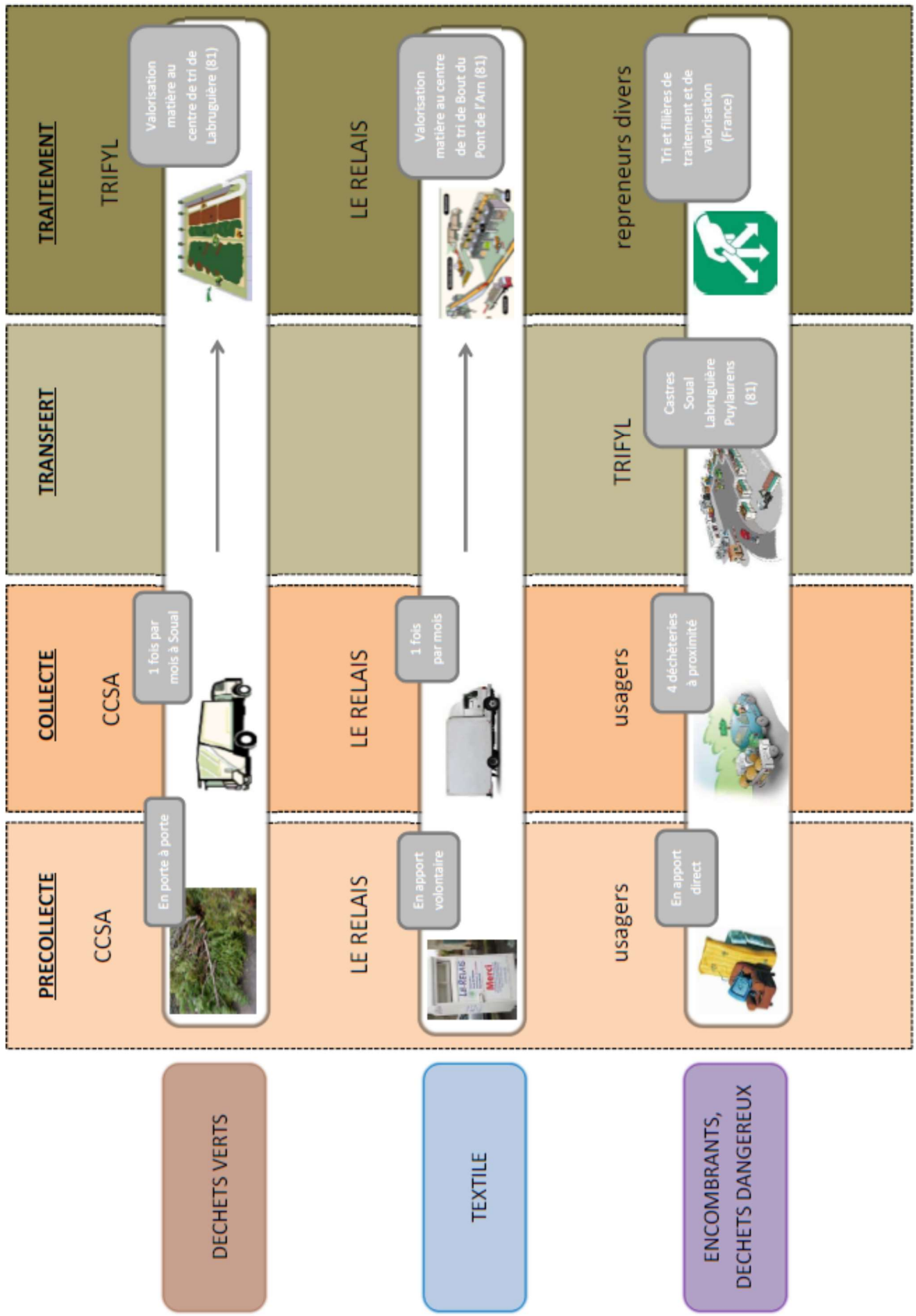


Les différentes collectes et les différents partenaires

1- De la collecte au traitement



PAP : collecte en porte à porte / PR : collecte en point de regroupement
 C : fréquence de collecte par semaine (ex C2 : 2 collecte par semaine)



2- Emplacement des différents centres de traitement



-  Territoire Sor & Agout – collecte des déchets
-  Quai de transfert OM à Castres
-  Centre d'enfouissement et de valorisation à Labessière Candeil
-  Centre de tri à Labruguière
-  Verrerie Ouvrière Albigeoise
-  Le Relais à Bout du Pont de l'Arn

3- Organisation de la collecte

Les ordures ménagères et le tri sélectif sont collectés en 2 modes différents suivant les zones rurales et semi-rurales.

PORTE A PORTE		REGROUPEMENT	
Type de zone	Contenants	Type de zone	Contenants
Semi-rurale	Bacs individuels OM et TRI de 140 ou 240 litres	Rurale	Bacs collectifs OM et TRI de 770 litres
Saïx, Sémalens, Cambounet sur le Sor, Soual et Viviers-lès-Montagnes (plateau)		Viviers-lès-Montagnes (village et écart), St Affrique les Montagnes, Verdalle, Escoussens, St Germain des Prés, Lescout	

On notera que la commune de Viviers-lès-Montagnes a été découpée en 2 secteurs pour la collecte des déchets :

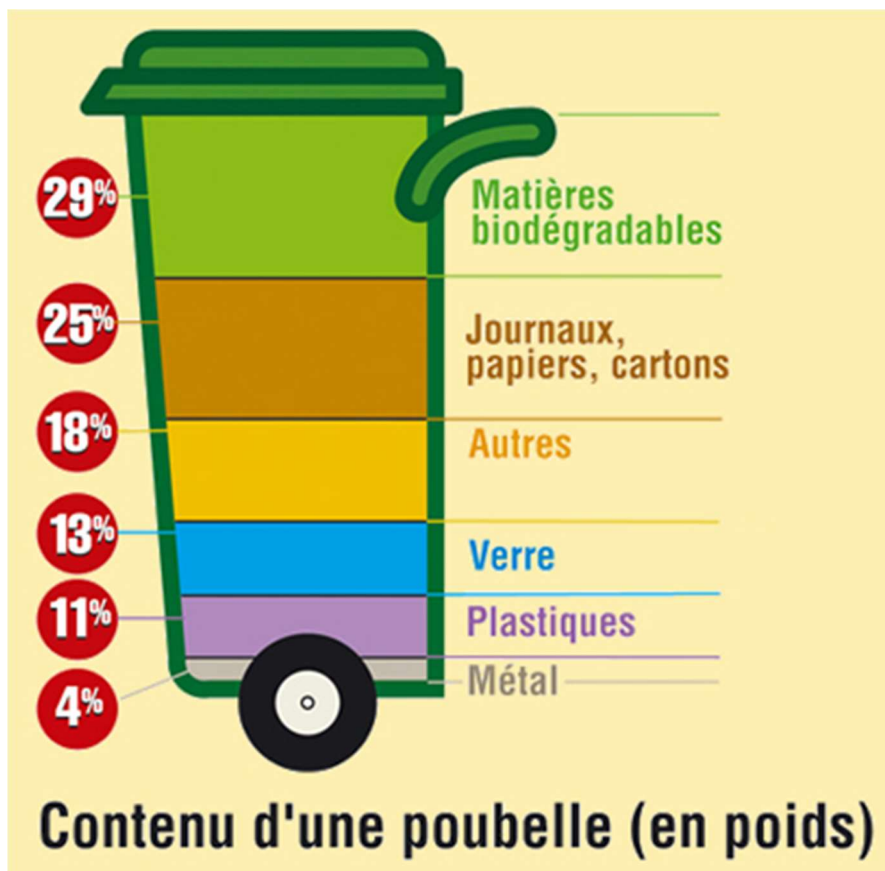
- la partie « plateau » est exclusivement résidentielle, composée de lotissements récents, facilement accessibles et limitrophe avec Saïx → **facilité de mise en place de la collecte en porte à porte.**
- la partie village est un centre bourg aux petites ruelles très pentues et certains lieux-dits sont très excentrés les uns des autres → **difficulté de mise en place de la collecte en porte à porte**

III) Bilan déchets

Dans les diagrammes, sont représentés les différents déchets seuls ou regroupés sous les appellations suivantes :

- les **OMR** (ordures ménagères résiduelles) = ordures ménagères (bac couvercle vert)
- les **OMA** (ordures ménagères assimilées) = ordures ménagères + le tri + verre
- les **DMA** (déchets ménagers et assimilés) = OMA + apports en déchèterie

- Composition type d'une poubelle d'OMR (www.source-notre-planete.info)

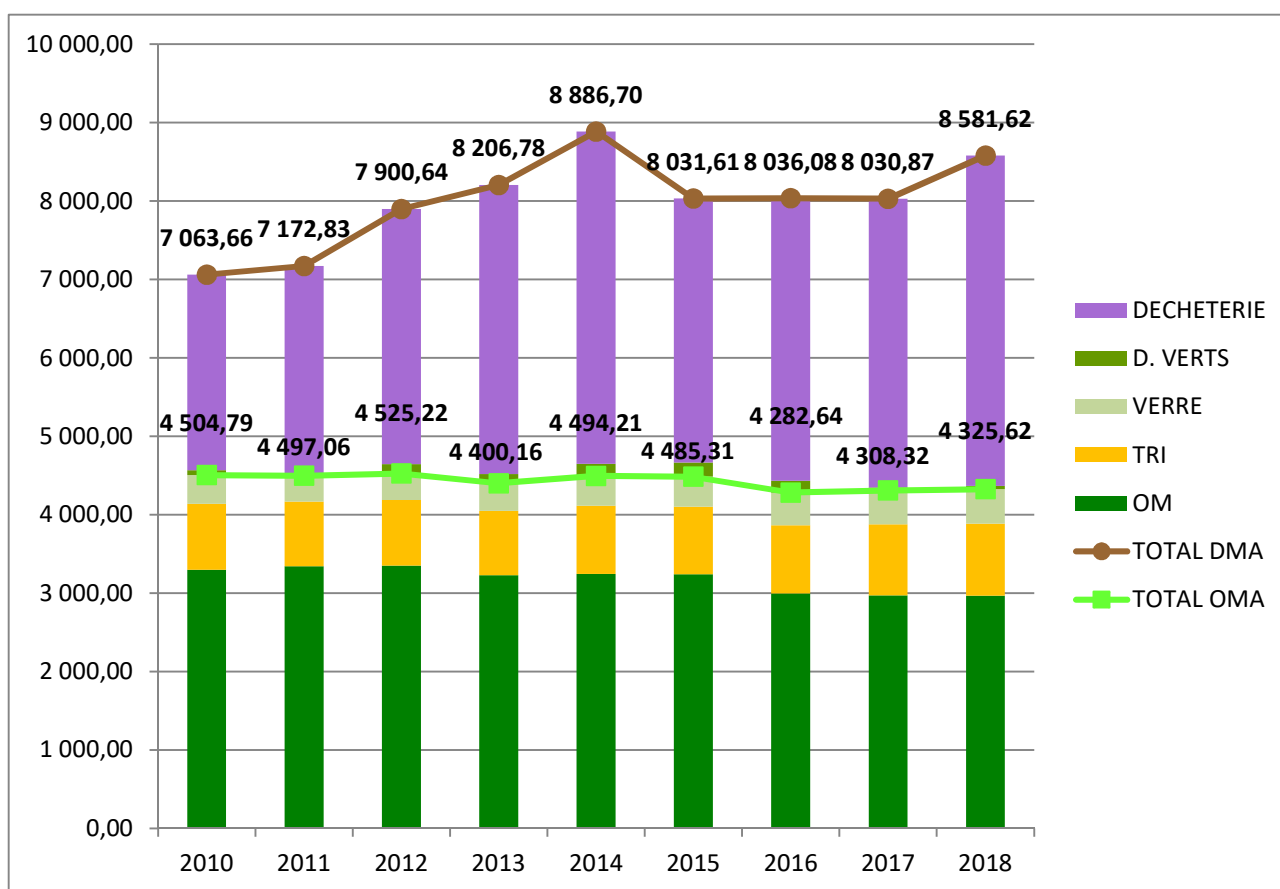


Beaucoup de ces déchets ne devraient pas se trouver dans la poubelle verte et pourraient être valorisés.

⇒ Traduction en kg / an / habitant pour Sor et Agout en 2018 :

Type de déchets	Pourcentage	kg /an / habitant
Matières biodégradables	29 %	56
Journaux, papiers, cartons	25 %	49
Autres	18 %	35
Verre	13 %	25
Plastiques	11 %	21
Métal	4 %	8
Total		194

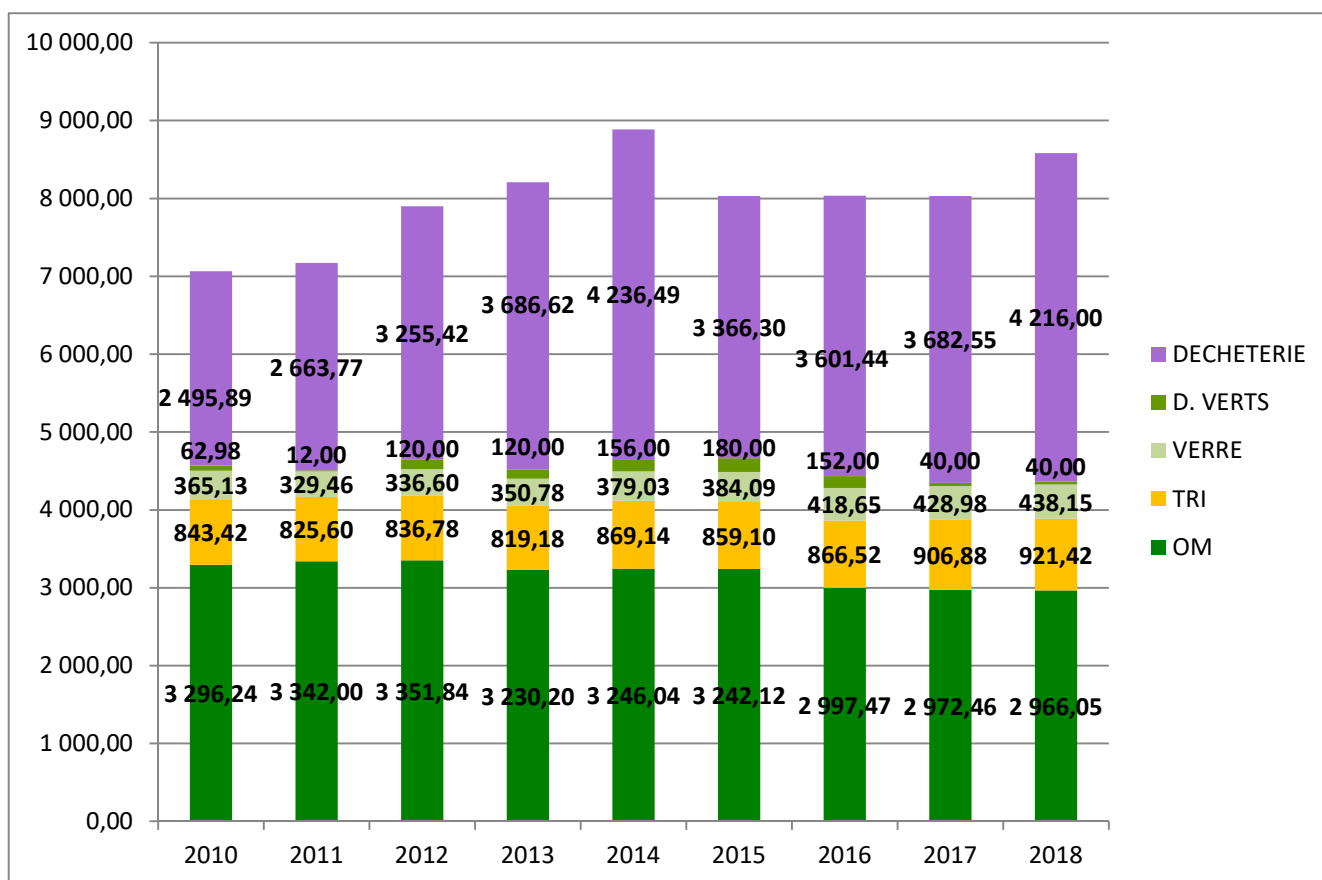
▪ Evolution des tonnages DMA 2010 – 2018



+ 1517.96 tonnes de DMA entre 2010 et 2018, soit 21% de hausse

On peut constater que la quantité globale des déchets est en hausse depuis 2010 (+ 1 517.96 tonnes). Cette hausse est due à l'augmentation des apports en déchèterie car la production d'OMA est au contraire en baisse.

▪ Evolution des tonnages DMA par type de déchets 2010 – 2018

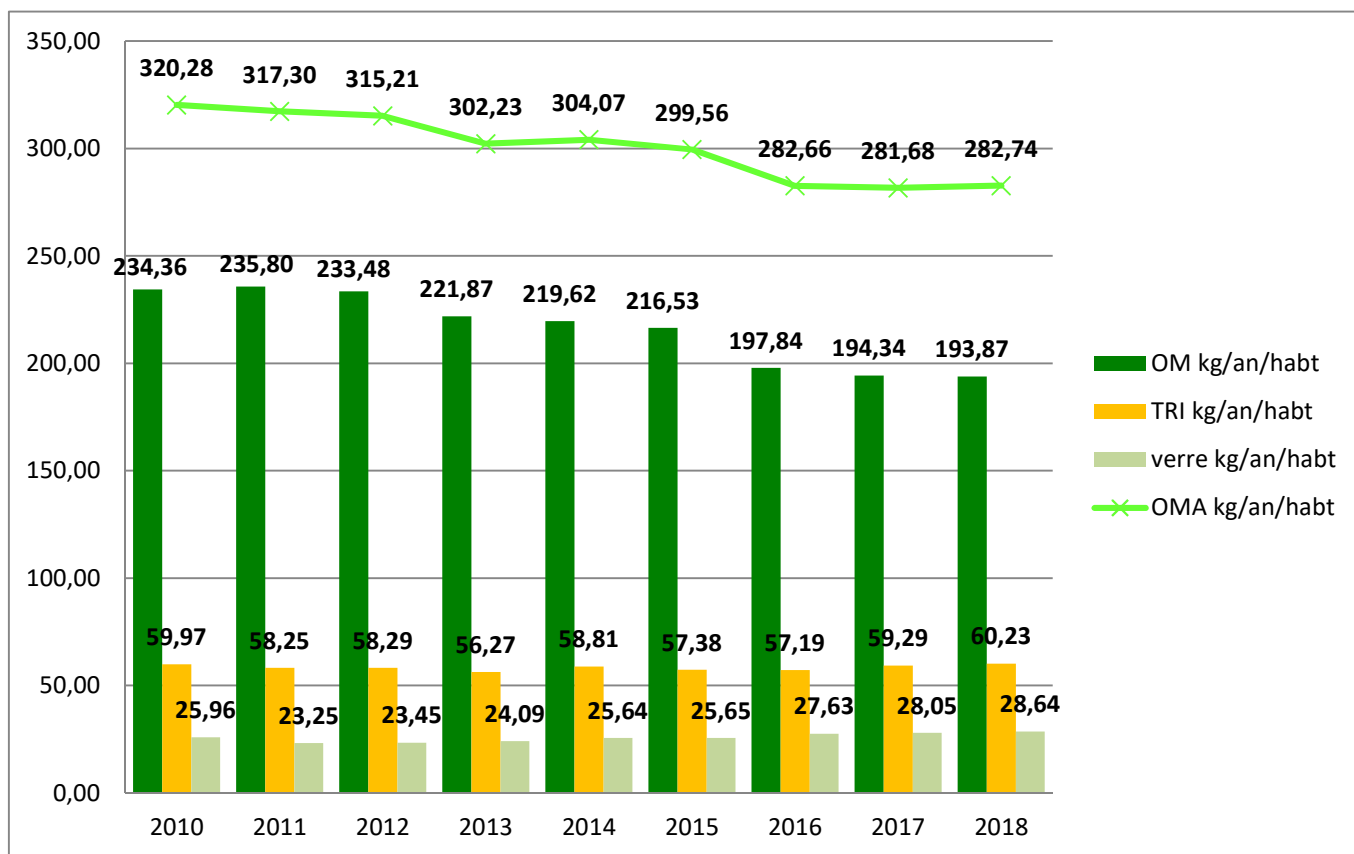


- 330,19 tonnes d'OMR entre 2010 et 2018, soit 11% de baisse.
Les tonnages TRI et VERRE sont en hausse

Sans prendre en compte l'augmentation de la population, on observe déjà une baisse des tonnages d'OMR significative et confirmée depuis 2016, année de mise en place du porte à porte.

On peut déjà observer une légère baisse en 2013, année de mise en place du porte à porte sur la commune de Soual.

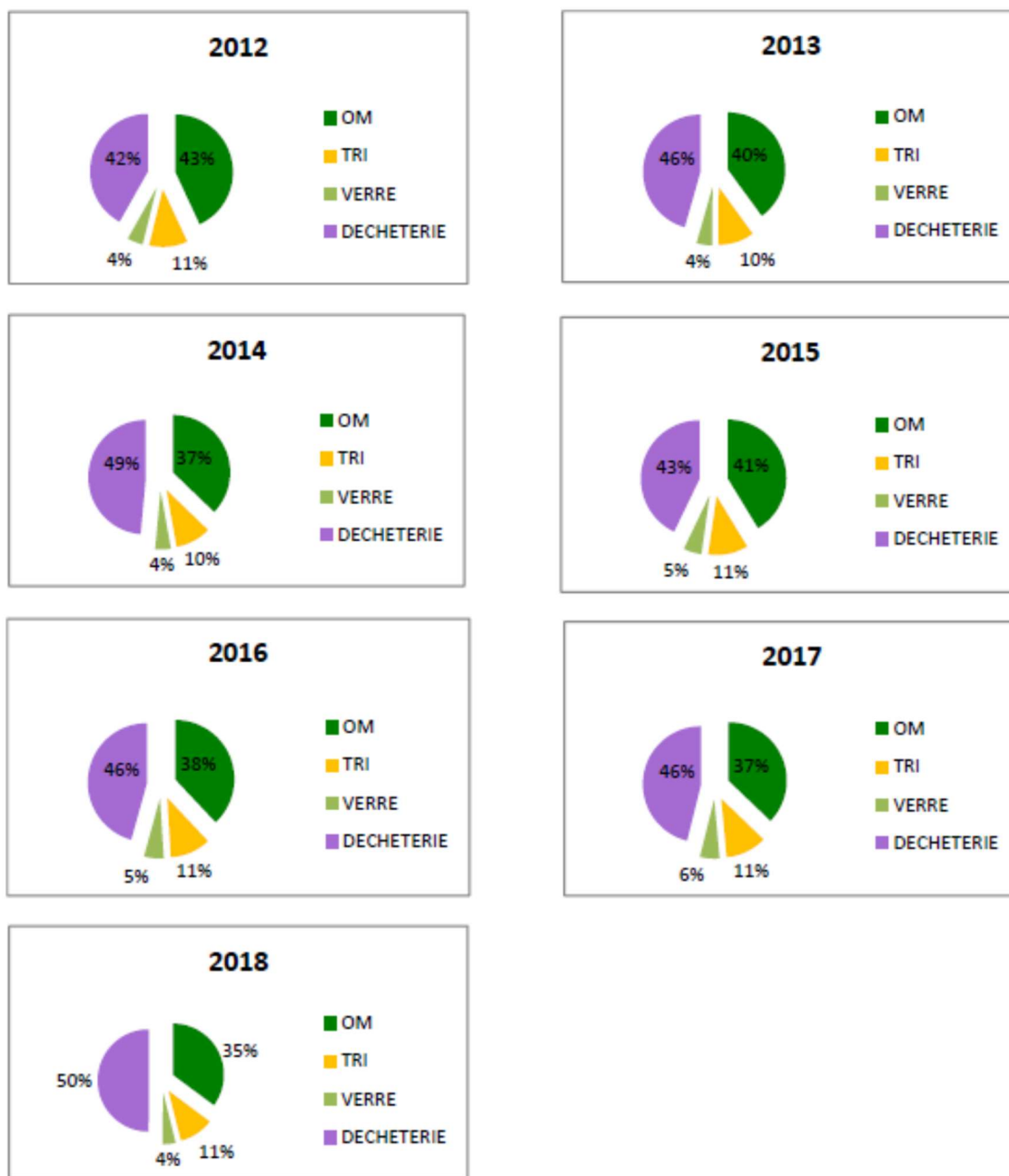
▪ Evolution des OMA par type de déchets en kg / an / habitant 2010 – 2018



Baisse des OMR, augmentation du TRI et du VERRE

Les quantités de tri et de verre augmentent, en parallèle la quantité d'OMR baisse. Sur la quantité totale, la tendance à la baisse est confirmée, avec un geste de tri plus important : en kg / an / habitant, les OMR ont baissé de 17% et les OMA de 11% entre 2010 et 2020.

Evolution des DMA par type de déchets en kg / an / habitant 2010 – 2018

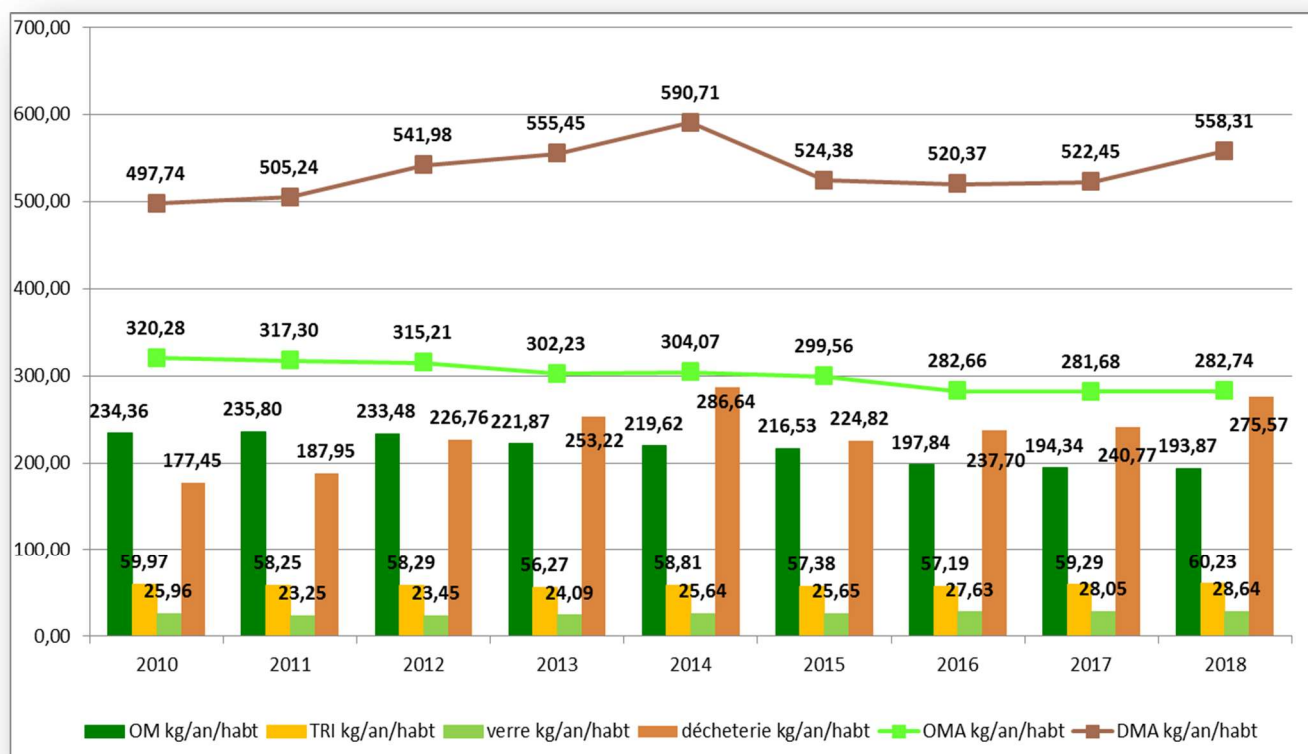
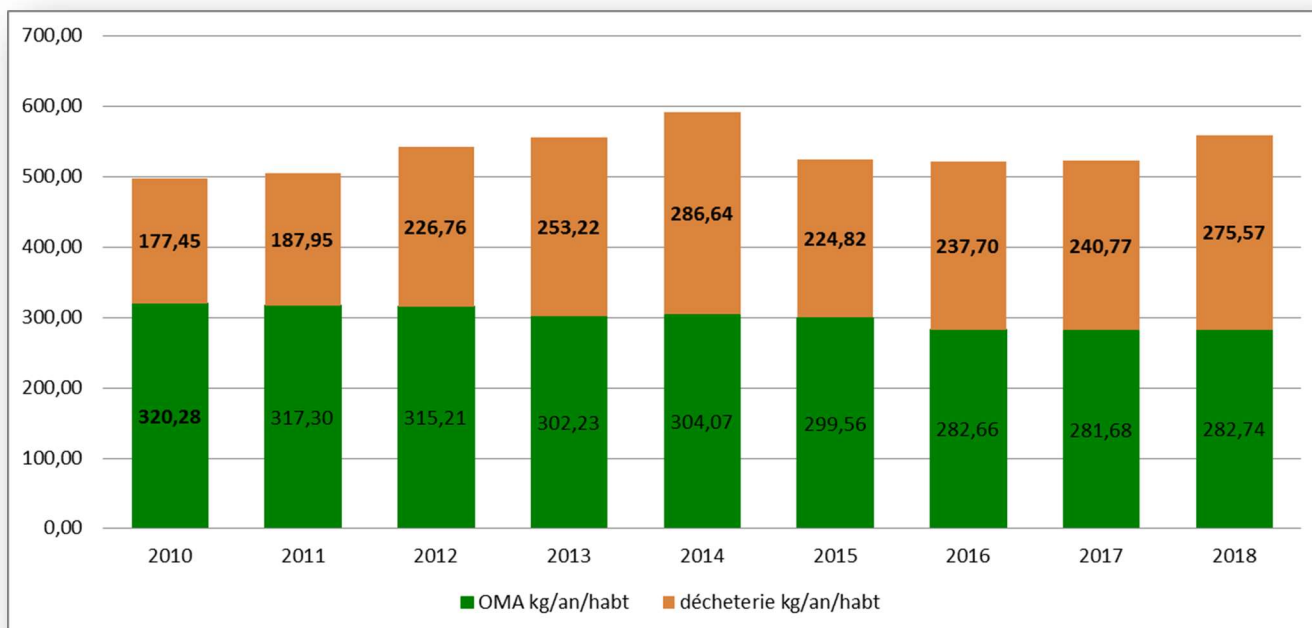


Au fil des ans, la part des apports en déchèterie est de plus en plus importante. Cela montre que les usagers ont de plus en plus « le réflexe déchèterie ».

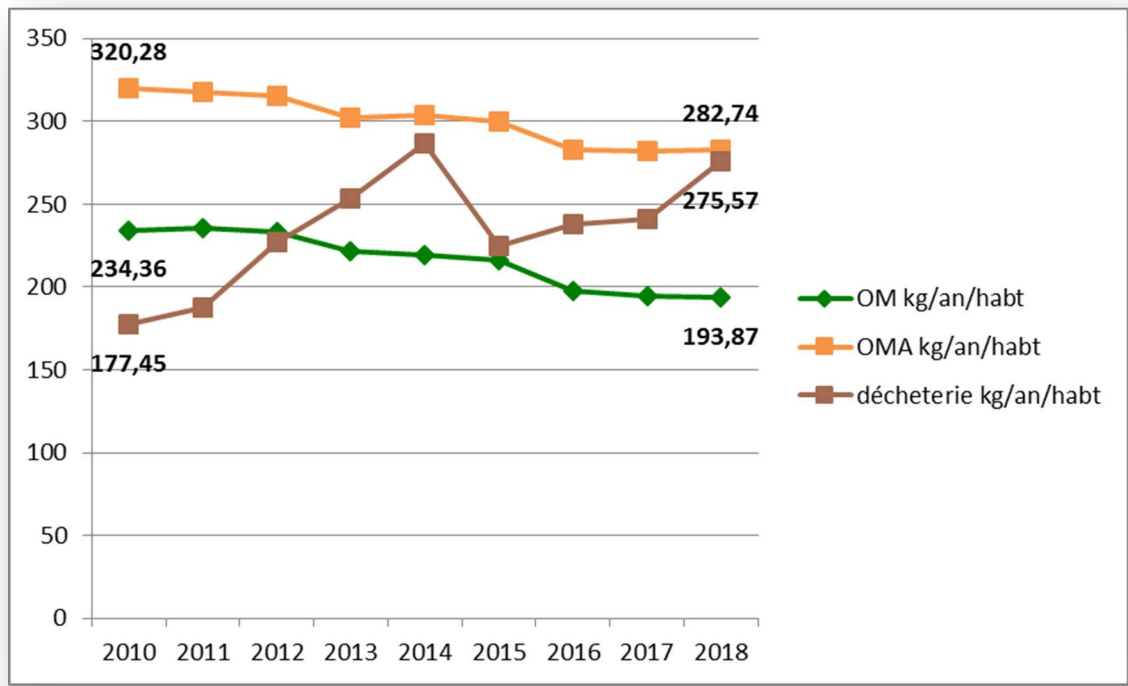
Il est vrai que les dépôts sauvages sont de moins en moins nombreux et que la mise en place du porte à porte a supprimé beaucoup de « points noirs » (conteneurs collectifs qui servaient de déchèterie) dans les communes concernées.

TYPE DE DECHETS	EVOLUTION PAR HABITANT entre 2010 et 2018
OMR	-40,49 kg
TRI	+0,26 kg
VERRE	+2,68 kg
APPORT EN DECHETERIE	+ 98,12 kg

▪ Evolution des OMA et DMA en kg / an / habitant 2010 – 2018



Baisse des OMR, augmentation du TRI et du VERRE

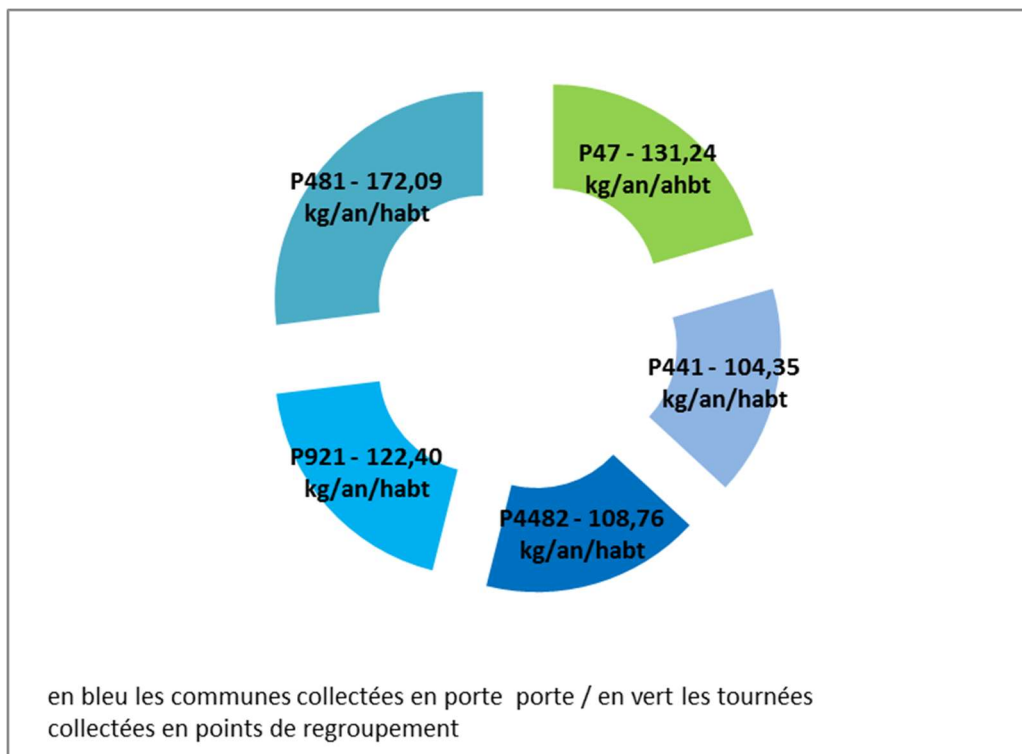


Quantité en baisse pour les déchets collectés



Quantité en hausse pour les apports en déchèterie

- Comparaison des quantités collectées en porte à porte et en points de regroupement en 2018

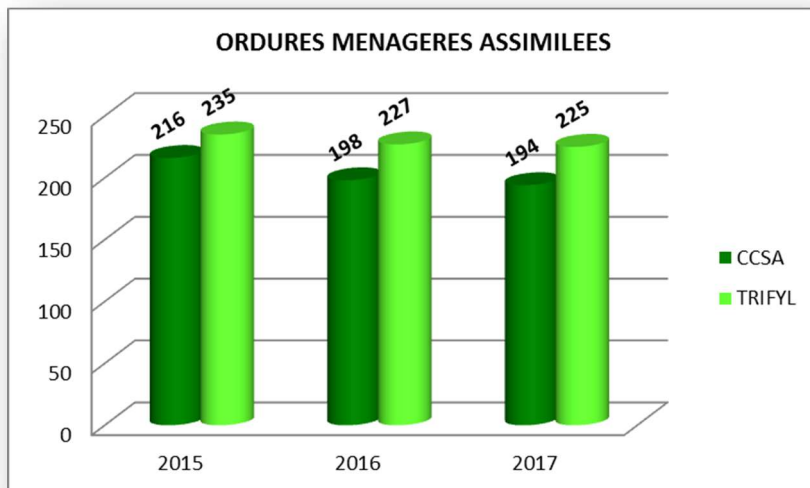


- P481 : Sémalens zone 1 et Cambounet
- P921 : Soual
- P441 : Saïx zone 1 et plateau de Viviers
- P4482 : Saïx zone 2 et Sémalens zone 2
- P47 : Verdalle, Escoussens, St Affrique, Viviers village et écarts

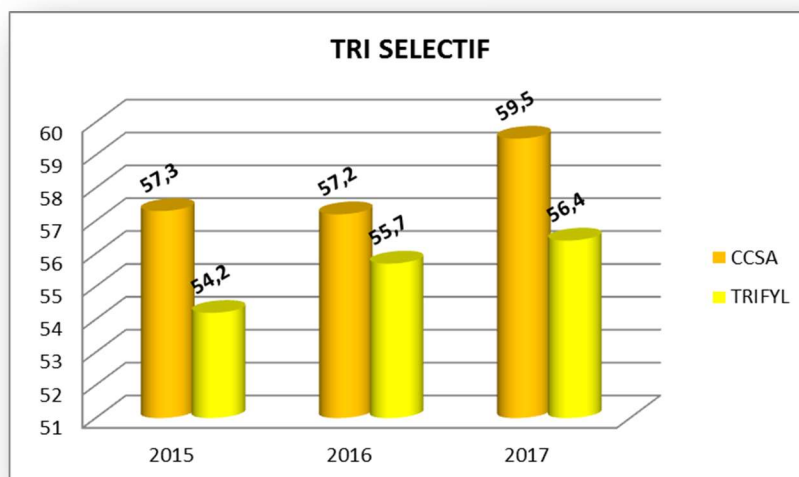
Volontairement, les tournées P933 (*Lescout, St Germain et gros producteurs*) et P937 (*Verdalle, Escoussens, St Affrique, Viviers village et écarts et gros producteurs*) n'ont pas été incluses dans cette analyse car elles collectent des zones d'activités et un bon nombre de professionnels répartis sur le territoire.

Hormis la tournée P481, on remarque que les tournées en porte à porte ont un ratio en kg/ an / habitant plus faible que la tournée en point de regroupement. Cela peut s'expliquer par le fait que les usagers ont plus de facilité à mettre des déchets encombrants dans des conteneurs collectifs que dans des conteneurs individuels ; mais aussi par le remplissage des conteneurs collectifs par les gens de passage.

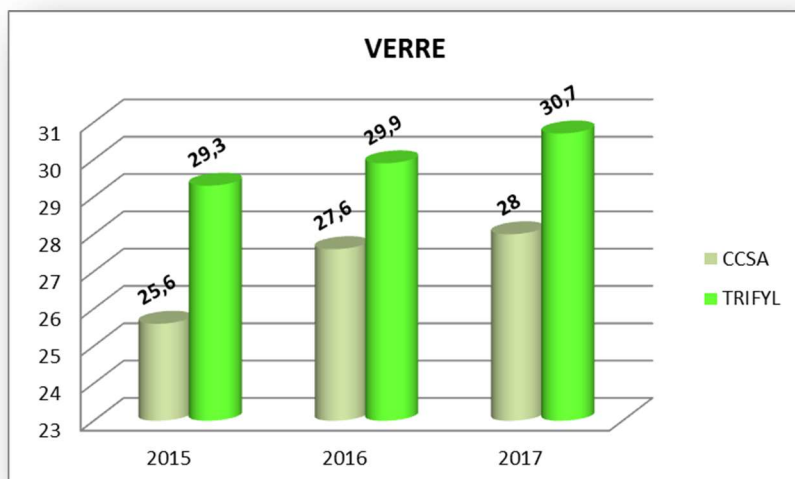
- Situation de la CCSA par rapport à l'ensemble du territoire TRIFYL 2015 – 2017
Données en kg / an / habitant



Inférieure à la moyenne du territoire



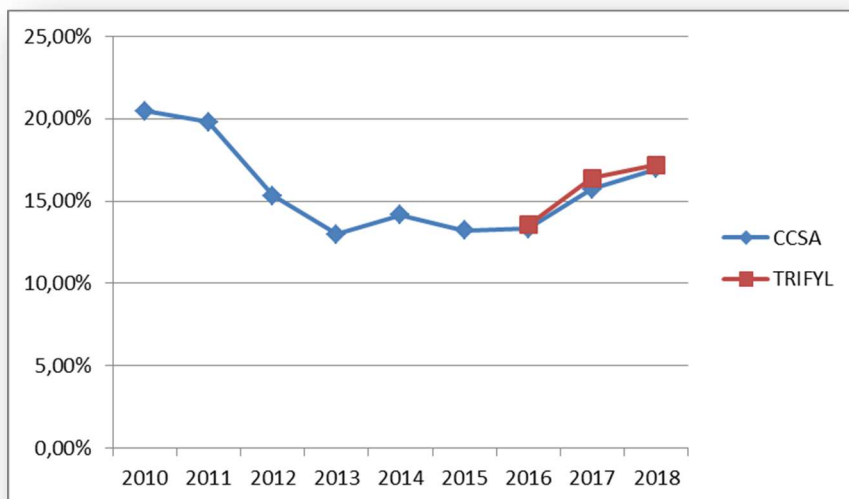
Supérieur à la moyenne du territoire



Inférieur la moyenne du territoire

La CCSA est bien placée au niveau des performances quantité OMA et TRI sur le territoire Trifyl. Les performances verre devraient augmenter d'au moins encore 3 kg / an / habitant pour rattraper la moyenne du territoire.

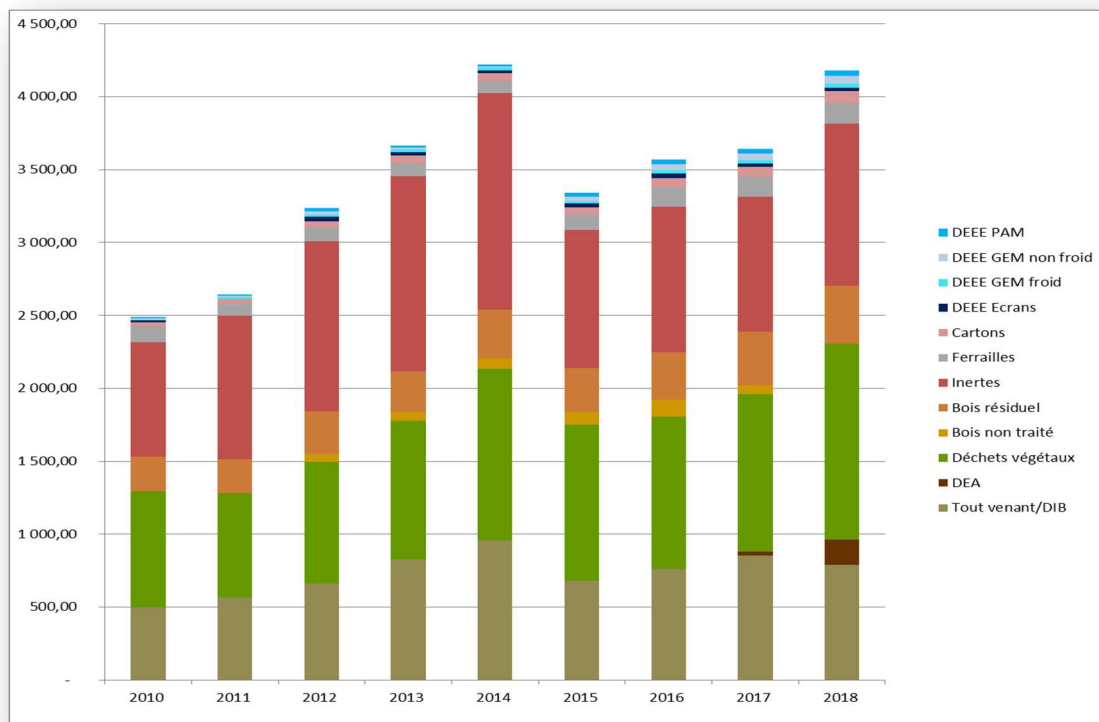
- **Evolution du taux de refus du tri sélectif (*) de la CCSA entre 2010 et 2018**
Situation par rapport à l'ensemble du territoire TRIFYL



En hausse ces dernières années

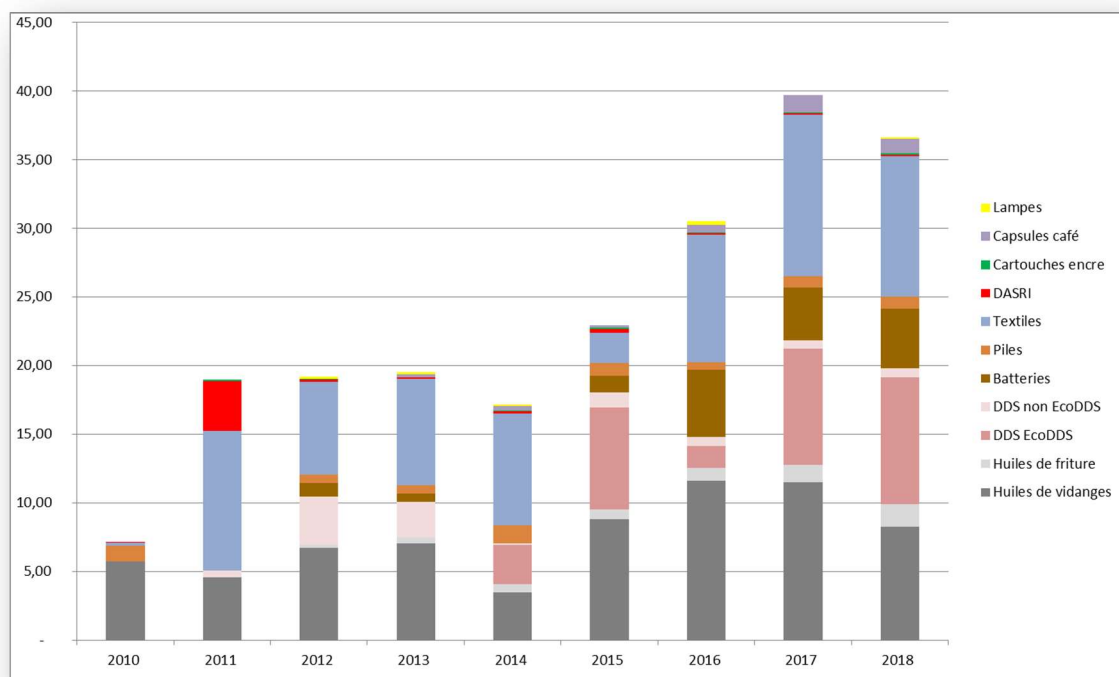
(*) Le taux de refus représente ce qui est dans le bac jaune mais qui n'est pas conforme aux consignes. Tous les mois, Trifyl effectue un prélèvement sur une tournée et échantillonne précisément ce qui s'y trouve. **Le taux de refus appliqué à l'année reprend les 12 dernières caractérisations.**

- Evolution des tonnages des apports en déchèterie entre 2010 et 2018
Site de Soual (tonnages importants)



Tonnages en large hausse, + 68% en 8 ans

- Evolution des tonnages des apports en déchèterie entre 2010 et 2018
Site de Soual (tonnages faibles)



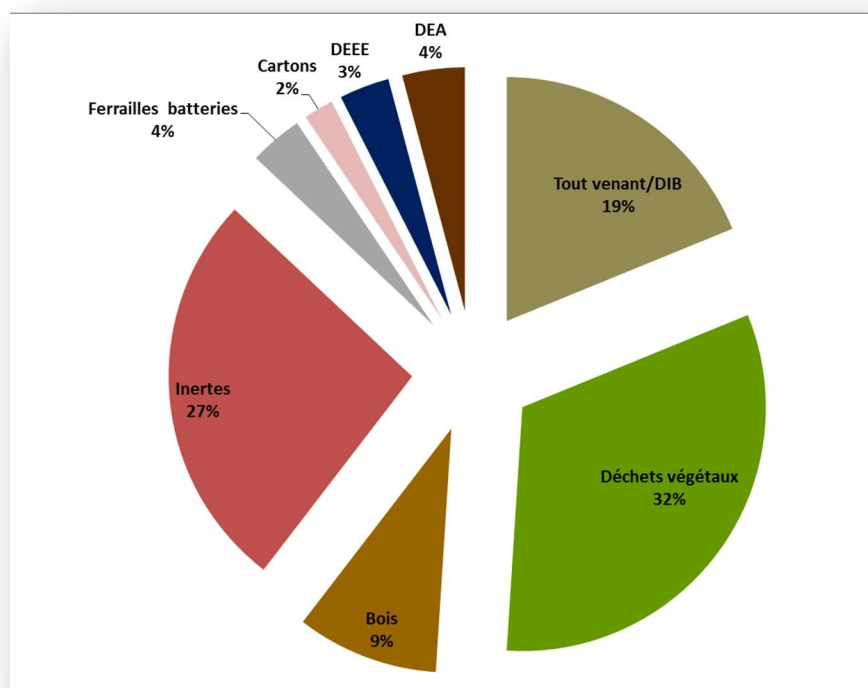
Tonnages en large hausse, multiplié par 5 en 8 ans

Afin que la part de déchets ne pesant pas lourd puisse apparaître, les déchets ont été répartis sur 2 graphiques suivant un apport annuel de plus ou moins 10 tonnes.

Laissons donc de côté le 2^{ème} graphique qui n'est là qu'à titre indicatif, car les tonnages sont trop faibles pour permettre une réduction conséquente de la quantité produite.

▪ **Répartition des principaux flux apportés en déchèterie**

Site de Soual / année de référence 2018



Les 3 types de déchets qui apparaissent largement en supériorité par rapport aux autres sont :

- le tout venant / DIB
- les déchets verts
- les gravats et inertes

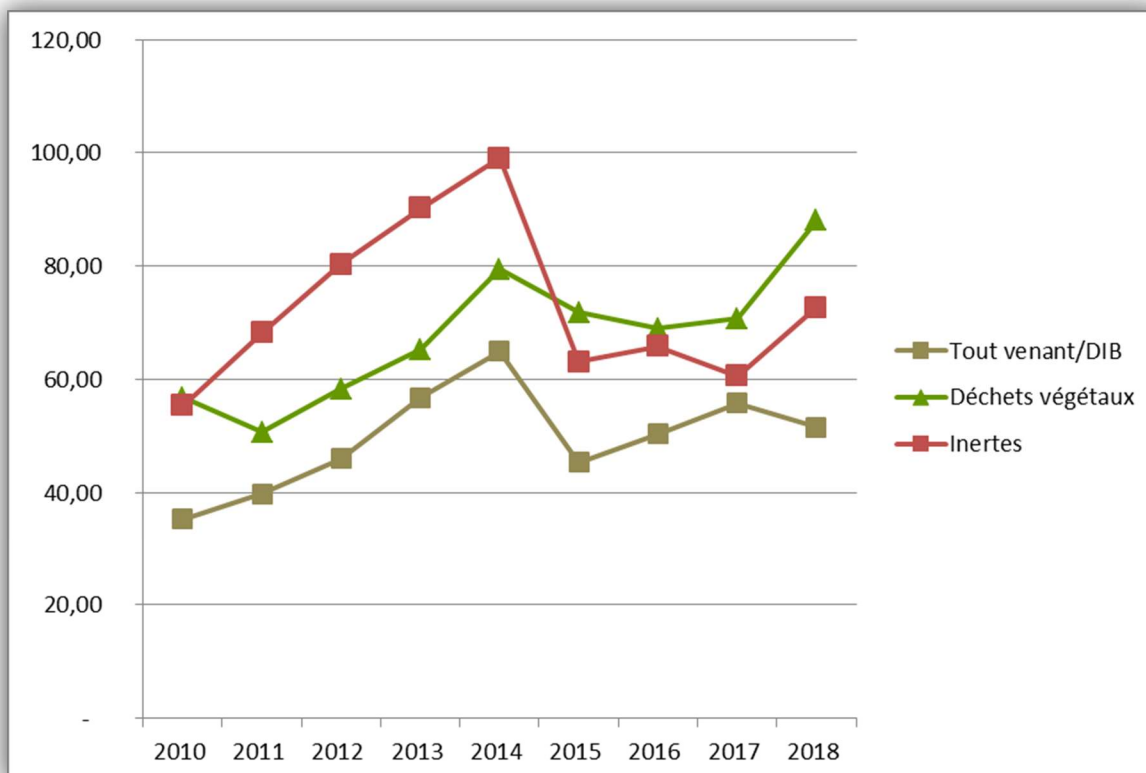
La forte hausse de l'apport de végétaux en déchèterie peut s'expliquer par la suppression de la collecte déchets verts en porte à porte par la CCSA et par la relance de la circulaire du 18 novembre 2011 sur l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Rapportées en kg / an / habitant, on se rend bien compte que les OM et les OMA tendent à la baisse alors que les apports en déchèterie sont en forte augmentation.

Flux	2010 – 14060 habitants		2018 – 15341 habitants		Evolution en kg / an / habitant
	tonnes / an	kg / an / hab	tonnes / an	kg / an / hab	
Tout venant / DIB	495.54	35.24	787.80	51.35	+ 46 % en 8 ans
Déchets végétaux	798.18	56.77	1321.53	86.14	+ 52 % en 8 ans
Bois	237.45	16.89	383.49	24.99	+ 48 % en 8 ans
Inertes / gravats	778	55.33	1111.26	72.44	+ 31 % en 8 ans
Ferrailles	110.24	7.84	150.10	9.78	+ 25 % en 8 ans
Cartons	28.32	2.01	82.91	5.40	+ 169 % en 8 ans
DEEE	34.94	2.48	319.76	20.84	+ 740 % en 8 ans
Huiles	5.73	0.41	8.38	0.54	+ 6 % en 8 ans
DMS	/	/	9.91	0.64	/
Textile	0.20	0.01	10.23	0.66	+6500 % en 8 ans
DEA (ameublement)	/	/	173.62	11.31	/
OM	3296.24	234.36	2966.05	193.97	-17% en 8 ans
TRI	843.42	59.97	921.42	60.23	+/- 0% en 8 ans
VERRE	365.13	25.96	438.15	28.64	+ 10% en 8 ans

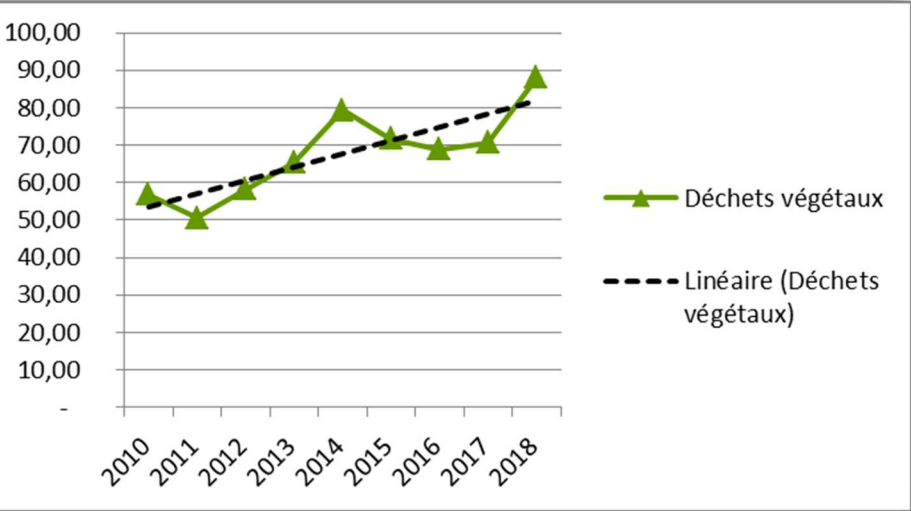
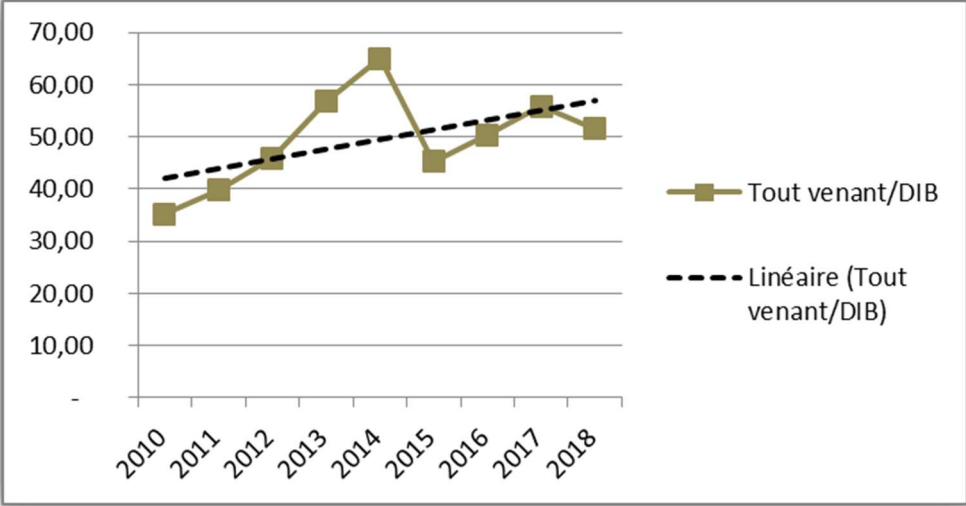
▪ Focus sur les 3 flux les plus importants portés en déchèterie

En kg / an / habitant entre 2010 et 2018





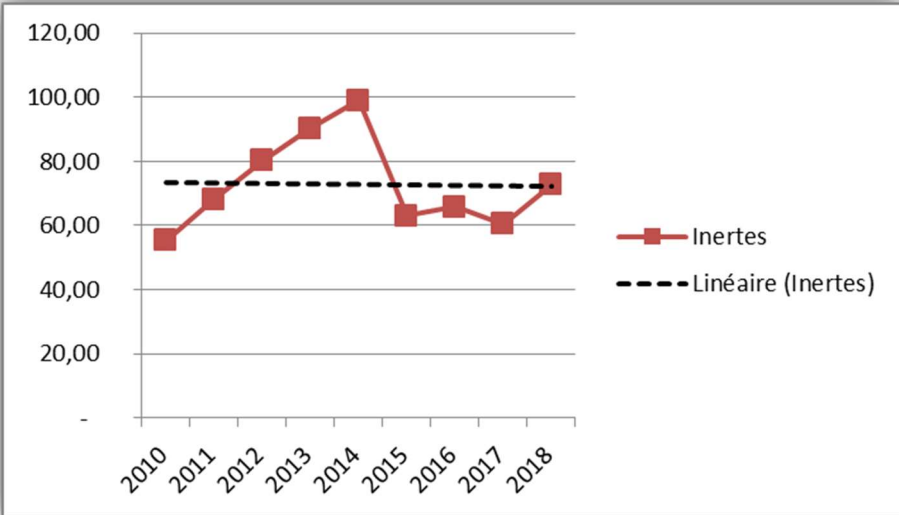
**Quantité en hausse
sur 8 ans**



Quantité en hausse sur 8 ans



**Quantité stabilisée
sur 8 ans**



▪ Conclusion sur l'évolution des tonnages DMA depuis 2010

L'évolution est liée à la forte augmentation des 3 flux les plus importants en tonnages (végétaux, tout venant et inertes) mais aussi à l'augmentation globale de l'ensemble des autres flux. Cette augmentation générale est en partie liée à un transfert des flux des ordures ménagères vers les déchèteries et donc un meilleur tri des déchets de la part des habitants et des professionnels.

Il est important de continuer à faire baisser la part des OMA et notamment les OMR. Le plus gros levier d'optimisation se trouve cependant sur les apports en déchèterie et particulièrement sur les plus gros tonnages. Ce sont eux qui permettront de générer des baisses significatives.

IV) Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1- Cadre réglementaire

Il y a 9 ans déjà, l'**ordonnance du 17 décembre 2010** portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne dans le domaine des déchets, transpose en droit français la partie législative de la directive cadre sur les déchets de 2008. Elle précise ce qu'est un déchet, privilégie la prévention de la production de déchets, introduit une hiérarchie dans leurs modes de traitement avec priorité à la réutilisation, au recyclage et à la valorisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'**article L.541-15-1 du code de l'environnement**, l'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), sur une durée de 6 ans, est obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. La taille de la CCSA permettait que le PLPDMA soit porté par Trifyl de 2012 à 2018.

La **loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)** du 7 août 2015 prévoit un Plan Régional de Prévention des Déchets et renforce la compétence des EPCI en instituant une population minimale de 15000 habitants pour un PLPDMA propre.

La **LTECV (Loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte)** du 17 août 2015 affiche plusieurs objectifs :

- réduction de 10% des OMA produits par habitant entre 2010 et 2020
- maîtrise des déchets résultant des activités économiques, notamment BTP

Un plan de réduction et de valorisation des déchets 2014 / 2020, s'appuyant sur les travaux du Conseil National des Déchets, traduit au niveau opérationnel les objectifs du titre IV « **Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage** » de la LTECV. Des mesures d'accompagnement, réalisées en partie avec l'ADEME, sont mises en œuvre en appui aux différents acteurs concernés.

L'article R. 541-41-23 du Code de l'Environnement définit le contenu du PLPDMA. Il comporte notamment :

1- Un état des lieux qui :

- a) recense l'ensemble des acteurs concernés
- b) identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine
- c) rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des DMA

d) décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles

2- Les objectifs de réduction des DMA

3- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :

- a) l'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent
- b) la description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
- c) l'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre

4- Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme

Le programme propose aux acteurs concernés des modalités de diffusion et d'échange des informations relatives aux mesures.

2- Prise de conscience de notre impact sur la planète et ses ressources

A l'échelle de la France, de notre territoire, d'une entreprise, d'un foyer, mises bout à bout, ce sont des millions de tonnes de déchets qui sont jetées chaque année. Et parmi ces déchets, beaucoup pourraient être donnés, réemployés, recyclés...

50% des piles sont encore jetées dans la nature ou à la poubelle

1400 kg de déchets électroniques jetés par seconde dans le monde

324,5 millions de tonnes de déchets produits en France en 2015

20% des déchets ménagers assimilés sont des déchets produits par les entreprises

En France, **15 kg/habitant de nourriture** gaspillée par jour dans les supermarchés

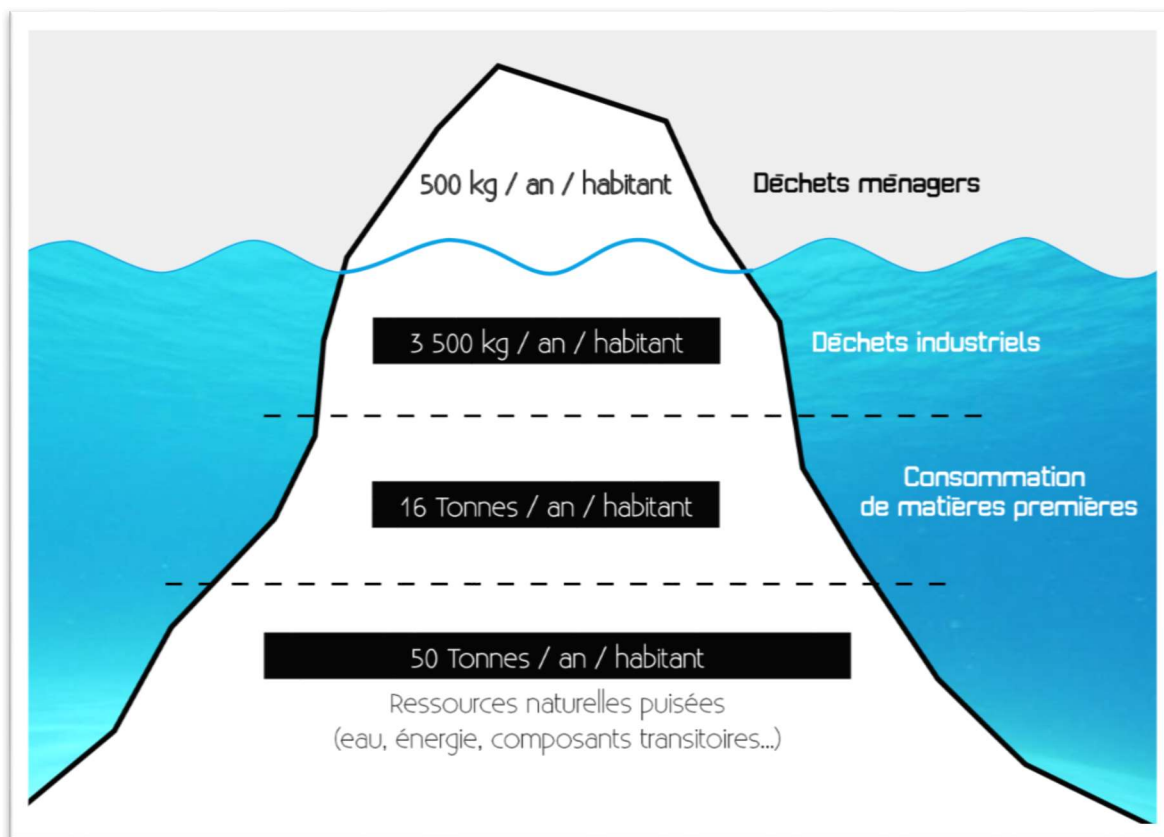
3000 tonnes d'OMR produites chaque année sur notre territoire

Chaque Français gaspille en moyenne **400€ de nourriture** par an

Le tonnage de déchets verts portés en déchèterie a augmenté de **29%** entre 2016 et 2018 pour Sor & Agout

75 tonnes de verre par an échappent encore au récup' verre sur notre territoire

Le meilleur moyen d'éviter ces déchets est de revoir nos habitudes de consommation, car derrière chaque objet acheté, chaque aliment produit, se cache la partie immergée de l'iceberg... : la pollution que la production génère tout le long du cycle de vie d'un produit.



Ainsi, pour des produits de consommation courante, on constate que la pollution générée lors de leur cycle de vie ne se limite pas au poids du déchet usagé que le consommateur jette.

Produits	Matières premières consommées + ressources naturelles puisées lors de sa fabrication
1 brosse à dents	1.5 kg
1 téléphone portable	75 kg
1 puce électronique	20 kg
1 ordinateur	1.5 tonne
1 kg d'aluminium	5 kg
1 bague	2 tonnes
1 pantalon	32 kg
1 voiture	70 tonnes
1 brique alimentaire	100 kg

3- Objectifs chiffrés du plan de réduction et valorisation des déchets 2010 / 2014

En introduction, le plan de réduction et de valorisation des déchets 2010 / 2014 explique que la France s'est dotée d'un objectif de réduction des DMA produites entre 2008 et 2013.

Cette réduction paraît acquise aujourd'hui, même s'il est difficile d'évaluer précisément la contribution des mesures de prévention mises en place dans cet objectif.

Néanmoins, il apparaît que les déchets portés en déchèterie, les déchets d'activités économiques et notamment les déchets du BTP restent en croissance sur les dernières années.

Ce plan fixe des objectifs ambitieux :

OBJECTIFS	EXEMPLES DE MOYENS A METTRE EN PLACE PAR LES COLLECTIVITES
Réduction de 10% de la production de DMA en 2020 par rapport en 2010	<ul style="list-style-type: none">- Baisse des déchets ménagers assimilés collectés- Baisse des apports en déchèterie des particuliers et des professionnels- Respect des directives de la LTECV en matière de consommation de papier bureautique
Valorisation matière de 55% en 2020 et de 65% en 2025 des déchets non dangereux et non inertes	<ul style="list-style-type: none">- Extension des consignes de tri au plus tard en 2022- Amélioration de la qualité du tri (<i>sensibilisation de la population</i>)
Valorisation de 70% des déchets issus de chantier du BTP d'ici 2020	<ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation et accompagnement des entreprises concernées- Respect des directives de la LTECV dans les chantiers dont elles sont maître d'ouvrage
Limitation entre 2020 et 2025 des capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (<i>-50% en 2025 par rapport 2010</i>)	<ul style="list-style-type: none">- Tri à la source des biodéchets des ménages d'ici 2025- Mise en place de la tarification incitative



1- La mise en place du PAP en 2016

Contexte

Suite à un test sur la commune de Soual en 2013, la CCSA a décidé d'élargir la collecte en porte à porte à 4 autres communes : Saïx, Sémalens, Cambounet et Viviers-lès-Montagnes (*le plateau seulement*).

Le but de cette mise en place était d'une part l'amélioration du tri mais aussi la baisse des ordures ménagères et la suppression des « points noirs ».

Ces communes ont été choisies car ce sont elles qui regroupent le plus d'habitants et de quartiers résidentiels. L'impact de la réduction des déchets et de l'amélioration du tri serait donc plus important et, hormis les centres bourgs et quelques points particuliers, le passage du camion devant chaque habitation est plus facile.

Résultats

- Amélioration du tri : la qualité du tri s'est vue améliorée au début de cette mise en place mais au fil du temps, **elle s'est dégradée à nouveau**. Les usagers ont un conteneur tri individuel mais y jettent beaucoup de déchets non recyclables (verre, textile...) et des déchets recyclables en poche.
- Baisse des ordures ménagères : en 2016, 1^{ère} année de mise en place du porte à porte, la quantité d'ordures ménagères a baissé de manière significative pour ne plus remonter depuis. De 216.53 kg / an / habitant en 2015, nous sommes passés à 197.84 kg / an / habitant. Sur l'ensemble de la collecte, cela se traduit par **une baisse de 300 tonnes de déchets collectés à l'année**.
- Suppression des points noirs : **beaucoup de ces « mini-déchèteries » ont disparue** en même temps que la suppression des points de regroupement. Pour les endroits où le passage en porte à porte n'est pas possible, la CCSA et les communes continuent de travailler pour améliorer la propreté de ces points de collecte (*déplacement des conteneurs, cadenas, communication et même répression des contrevenants*).

2- La mise en place de la Redevance Spéciale en 2018

Contexte

En 2018, les 2 plus grosses entreprises ont été assujetties. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent 5 ou plus bacs de 770 litres par semaine d'ordures ménagères résiduelles. Seul les OMR leur sont facturées, les bacs tri collectés ne sont pas comptabilisés. Cette mesure sera amenée à évoluer.

Les entreprises concernées paient le traitement de leurs OMR au bac collecté et non plus avec la TEOM, ce qui est plus juste par rapport aux autres usagers. De plus, cela a pour but d'inciter les professionnels à trouver un autre exutoire pour les déchets (*biodéchets notamment*), de manière à jeter le moins possible d'ordures ménagères résiduelles (*non valorisables*).

Résultats

- Financier : en appliquant seulement 50% du tarif prévu la 1^{ère} année, la CCSA a facturé près de 25 000€ aux 2 plus grosses entreprises en 2018. Cela montre bien qu'il y avait un gros écart entre ce qu'elles payaient via la TEOM et le coût réel du service.
- Environnemental : une de ces 2 entreprises a engagé une démarche de valorisation des biodéchets en partenariat avec une entreprise privée. Si cela se conclut, ces déchets seront valorisés et non plus enfouis. Cela fera autant de tonnages évités pour la CCSA.

3- Le compostage

Contexte

Dans un milieu rural ou semi rural comme le territoire de la CCSA, il est facile de composter. La CCSA a donc mené plusieurs campagnes de compostage individuel et/ou collectif, qui consiste à acquérir des composteurs et à les revendre aux usagers à des prix attractifs grâce à des subventions.

Pour l'opération 2015 – 2019, les composteurs plastique sont revendus à 18€ et les composteurs bois à 23€. Un guide du compostage est remis à chaque acquéreur.

Le compostage est un moyen simple et efficace de faire diminuer la production d'OMR. Des études ont montré que la partie des déchets fermentescibles dans une poubelle de ménage représente environ 20 kg /an / habitant. A l'échelle du territoire, 300 tonnes qui pourraient théoriquement être évitées.

Résultats

Depuis la 1^{ère} campagne en 2002, ce sont plus 600 composteurs qui ont été acheté par des particuliers ou donnés à des petits collectifs (*écoles, crèche, centre de loisirs*). On peut estimer à 36 tonnes la quantité de déchets évités.

Cependant, il est certain que des particuliers compostent sans avoir acheté de composteur à la CCSA. Les tonnages réels évités sont donc impossibles à évaluer avec justesse.

Sur les 2 dernières campagnes, la CCSA avait investi dans des composteurs en bois et des composteurs en plastique. Les composteurs bois ont largement la préférence des usagers.

Un sondage téléphonique effectué auprès des acquéreurs en avril 2018 a montré que 90% des acquéreurs se servaient de leur composteur et en étaient satisfaits.

4- Les opérations de communication et de sensibilisation

▪ Récapitulatif des actions de communication et de sensibilisation réalisées ces 10 dernières années

ACTIONS	DESCRIPTIF	ANNEE DE REALISATION	DETAILS
Calendrier du tri	Guide du tri sous forme de calendrier annuel	2010	Toute commune, distribution avec le Trait d'Union via boîtes aux lettres
Communication de proximité	Passage des ambassadeurs du tri	2010	Saix, Sémalens, Soual
		2012	Longuegineste, Soual, St Germain, Viviers
		2014	Saix
		2015	Saix, Viviers
		2016	Cambounet, Sémalens
Animations scolaires	Intervention dans les écoles sur le thème des déchets	2011	St Affrique, Sémalens
		2012	St Affrique, Saix, Longuegineste
		2015	Longuegineste
		2016	Escoussens
		2017	St Germain
		2018	St Germain
Autocollants	Consignes de tri verre	2011	toute commune sur récup verre
	Consignes de tri	2012	Soual pour bacs tri PAP
	Consignes de tri (<i>gravage bacs PAP</i>)	2016	Saix, Sémalens, Cambounet, Viviers pour bacs tri PAP
	Consignes OM	2016	tout type de bac
	Consignes TRI	2016,2018	tout type de bac
	Consignes PAS DE VERRE	2016	tout type de bac
Fête des Etangs	Animation grand public sur le thème des déchets	2011	consignes de tri
		2012	expo sur la collecte et tapis de tri
		2015	cadre avec matériau recyclé
		2016	image avec papier recyclé
		2017	produits ménagers écologiques
Jeux de 7 familles	Jeu sur le tri	2011	distribution dans les écoles du territoire
Panneaux amovibles	Consignes pour éviter les points noirs	2012	toute commune (<i>1 lot de 3 par commune à faire tourner</i>)
Visites de sites	Sur les différents sites de traitement des déchets (<i>chaîne de tri, bioréacteur, VOA</i>)	2012	St Affrique
		2015	Longuegineste, élus de la CCSA
		2016	grand public
		2017	grand public, St Germain, Touscayrats
		2018	St Germain
Cabas de tri	Sacs de précollecte pour les usagers en PR	2012	1000 sacs pour toutes les communes
Signalétique erreur de tri	Affichette pour signaler que le conteneur n'a pas	2012	usagers de Soual
		à partir de	usagers collectés en PAP

	été pris lors de la collecte car mal trié	2016	
Guide du tri	Récapitulatif des consignes de tri	2015	toute commune, distribution avec le Trait d'Union via boîtes aux lettres
		2017	distribution avec bulletins communaux via boîtes aux lettres pour les communes en points de regroupement
Réduction des déchets	Des gestes pour la réduction des déchets (Soual)	2015	pour Soual(car seule commune en PAP)
Panneaux Ao	Consignes multiflux	2015	appartements sociaux et Touscayrats
		2018	10 aires de collecte
Réunion publique	Présentation de la mise en place du PAP et consignes de tri	2015	Saïx, Viviers, Sémalens, Cambounet
		2016	Lescout, Soual, St Affrique, St Germain, Verdalle
Dépliant verre	Consignes de tri, emplacement des récup' verre et bilan des performances CCSA	2016	distribution via boîtes aux lettres
Consignes récup' verre	Consignes tri verre en dibond	2016	toute commune sur récup verre
Bâche et totem sur le tri du verre	Réalisation d'une bâche à installer temporairement dans les communes et d'un totem pour manifestation (avec colonne à verre amovible)	2017	à faire tourner entre les communes
Calendrier de collecte	Jours de collecte et rappel des consignes de tri pour les usagers en PAP	2017,2018	Saïx, Soual, Sémalens, Cambounet, Viviers plateau distribution avec bulletins communaux via boîtes aux lettres
Disque à déchets	Support consignes de tri pour les scolaires	2017	pour les scolaires après une animation
Livret verre	Support pour animation scolaire sur le verre	2017	pour les scolaires lors d'une animation
Livret entreprises	Sensibilisation sur le tri pour les professionnels	2017	pour toute entreprise et administration
Livret associations	Sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets lors des manifestations	2017	pour toute association organisatrice de manifestation
Bilan déchets	Information aux usagers au terme du PAC (Plan d'Amélioration de la Collecte)	2018	toute commune distribution avec bulletin communaux via via boîtes aux lettres
Info tri et	Rappel sur le tri en vrac et	2018	toute commune distribution avec

Localocaz	annonce du nouveau site de réemploi		bulletin communaux via via boîtes aux lettres ou insertion dans le bulletin
-----------	-------------------------------------	--	---

VI) Évolution prévisible en l'absence de mesures nouvelles

Après avoir observé les graphiques sur l'évolution de la production des déchets ces dernières années, tout porte à croire que :

- les apports en déchèterie vont continuer d'augmenter
- la quantité d'OMR produite va se stabiliser
- la quantité de TRI et de VERRE produit va légèrement augmenter, notamment le TRI avec l'extension des consignes

Dans l'optique où aucune mesure nouvelle n'est prise, il est certain que la CCSA n'atteindra pas les objectifs nationaux. Certes, la production d'OMR en kg/ an/ habitant est légèrement en dessous du seuil des objectifs 2020, mais l'augmentation importante des apports en déchèterie ne permettra pas d'atteindre une baisse de 10% des DMA entre 2010 et 2020, ni même en 2025 (*si rien n'est fait*).

De plus, le gouvernement a pris une mesure convaincante pour inciter les collectivités à valoriser leurs déchets : *l'augmentation significative de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)*.

Ainsi, l'incinération et le stockage, tels que nous les connaissons à l'heure actuelle, seront soumis à des taxes en constante augmentation dans les années à venir.

Il est donc du devoir des collectivités à compétence collective :

> de favoriser et inciter à la prévention par tous les moyens qu'elles ont à leur disposition

> de mettre en place une collecte séparative des biodéchets, ce qui facilitera le processus de valorisation pour les collectivités ayant la compétence traitement. Sans ce travail collatéral, **le coût TTC d'une tonne de déchets enfouis passerait de 100€ (coût réel 2018) à 160€ en 2025 (coût estimatif incluant les prévisions d'augmentation)**. Soit, pour la CCSA, une augmentation de 180 000€ en 7 ans.

VII) Leviers et freins par rapport à la réalisation de ce programme

Voici les mesures qui permettraient à la CCSA d'atteindre les objectifs définis par le cadre réglementaire en vigueur :

MESURES	ACTIONS CONCRETES	EVOLUTION A DONNER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
Ne pas revenir sur les actions mises en place ayant un impact sur la quantité de déchets produite	Collecte en porte à porte	Sans forcément développer de nouveaux secteurs, continuer de réduire les points noirs et d'accompagner les usagers concernés
	Redevance spéciale	Baisser le seuil de mise en place et accompagner les entreprises concernées
	Opération et compostage domestique et collectif	Continuer de promouvoir le compostage pour les usagers (<i>particuliers ou collectivités</i>)

	Communication et sensibilisation grand public	Continuer de sensibiliser le grand public en augmentant les outils de communication et les interventions diverses
Suivre les perspectives et les obligations d'évolutions contextuelles et réglementaires	Extension des consignes de tri	Accompagner les usagers et les agents de collecte par de la communication
	Mise en place de la collecte des biodéchets	Accompagner les usagers et les agents de collecte par de la communication. Anticiper un changement éventuel sur les tournées
Prévoir un budget prévention	Compostage individuel et collectif	Acheter des composteurs malgré les suppressions des subventions extérieures
	Documents de sensibilisation	Elaborer et faire éditer des supports variés
Se montrer eco-exemplaire	Gestion différenciée des espaces verts	Continuer d'orienter le service espace vert dans cette démarche
	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Mener des actions dans les crèches et centres de loisirs
	Utiliser des produits d'entretien écologiques	Former le personnel d'entretien
	Eviter le gaspillage du papier	Sensibiliser le personnel administratif
Travailler en transversalité avec tous les services	Distribution de composteurs individuels à l'obtention d'un permis de construire	A mettre en place avec le service urbanisme
	Sensibiliser les entreprises sur l'économie circulaire	A mettre en place avec le service économie
	Elaborer des cahiers des charges laissant une part importante aux critères écologiques	A mettre en place avec le service juridique
Se donner les moyens humains et techniques d'éviter les tonnages en déchèterie	Broyage des déchets verts	Proposer un service de broyage des déchets verts
	Collecte des encombrants	Eviter l'apport des encombrants en déchèterie, partenariat avec des associations
	Nettoyage des points noirs	Récupérer les encombrants au pied des conteneurs et améliorer du tri sélectif

Au vu du dernier levier, cité dans le tableau précédent, qui est le seul à agir directement sur les tonnages portés en déchèterie (*benne à déchets verts, benne à tout venant et benne à mobilier*), la mise en place de nouveaux services à la population permettrait d'éviter le déchet avant même qu'il soit produit.

Si nous partons du principe que la prévention c'est agir avant la collecte ou l'apport en déchèterie, il faut intercepter le futur déchet avant qu'il n'en devienne un pour lui donner une seconde vie. D'où le broyage des déchets verts, ou la redistribution de mobilier, qui nécessite un investissement important mais peuvent avoir un réel impact sur les tonnages de DMA.



Axes prioritaires et objectifs généraux du PLPDMA sur 6 ans (2021-2026)

Les axes prioritaires d'un PLPDMA sont les suivants :

- Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits,
- Sensibiliser et communiquer sur le tri et la réduction des déchets envers tout type de public.

L'article L.541-1 du code de l'environnement et la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte hiérarchisent ces axes prioritaires :

- Priorité 1 : Prévention
- Priorité 2 : Réutilisation et réemploi
- Priorité 3 : Valorisation matière et recyclage
- Priorité 4 : Valorisation énergétique
- Priorité 5 : Elimination

IX. Objectifs de réduction et de valorisation

1- Sur la collecte

Le Plan Régional de Prévention des Déchets, en cours de validation, prévoit des objectifs à atteindre pour les collectivités à compétence collecte aux échéances 2020, 2025 et 2031. Le PLPDMA ne peut être moins ambitieux que le Plan Régional.

Voici donc un récapitulatif des objectifs que nous sommes tenus d'atteindre :

- **Baisse des DMA de 13% entre 2010 et 2025, avec une étape à 10% en 2020 puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre 16% en 2031**
Les DMA ont augmenté de 12% entre 2010 et 2018.
- **Baisse de la quantité de déchets assimilés (déchets des professionnels) présents dans les OMR de 10% en 2025 et 15% en 2031**
Les déchets assimilés représentent environ 20% de la poubelle ménagère résiduelle, soit 46.87 kg /an / habitant en 2010 et 38.8 kg /an / habitant en 2018
- **Limitation de la prise en charge des déchets verts par le service public de 20% en 2025 et de 25% en 2031**
En 2010, les déchets verts représentent 798.18 tonnes de déchets portés en déchèterie et 62.98 tonnes collectées en porte à porte sur 7 communes.
En 2018, les déchets verts représentent 1346.82 tonnes de déchets portés en déchèterie et 40 tonnes collectées en porte à porte sur la commune de Soual.
- **Atteinte performance verre : 34 kg / an / habitant en 2025 et 34.4 kg / an / habitant en 2031**
Le verre représente 28.64 kg/an/habitant en 2018.
- **Atteinte performance TRI (emballages et papiers) : 59.6 kg / an / habitant en 2025 et 61.50 kg / an / habitant en 2031**
Le tri sélectif représente 60.23 kg/an/habitant en 2018.
- **Développement du réemploi, de l'achat responsable, de l'éco-conception afin d'atteindre une réduction de 10% en 2025 et de 15% en 2031 sur le mobilier et les DEEE**
En 2010, les DEEE représentent 34,94 tonnes portés en déchèterie. Il n'y avait pas de benne à mobilier.
En 2018, les DEEE représentent 139.31 tonnes et le mobilier représente 173.62 tonnes portées en déchèterie en 2018.
- **Atteinte performance textile : 6kg / an / habitant en 2025 et 7 kg / an / habitant en 2031**
Le textile représente 4.4 kg/an/habitant en 2018.

2- Sur le traitement

Ce même plan ainsi que les investissements qui vont être faits par les syndicats de traitement, ont pour objectifs une meilleure valorisation des déchets.

Voici les objectifs à atteindre, non moins ambitieux que les précédents :

- **Baisse des biodéchets dans les OMR de 50% en 2025 et de 61% en 2031**

En 2018, les biodéchets représentent plus du tiers de la poubelle ordures ménagères résiduelles (36%), soit 69.84 kg / an / habitant pour la CCSA.

La loi de Transition Energétique prévoit de diviser par 2 la quantité de déchets ultimes entrant en bioréacteur à l'horizon 2025. L'arrêté d'exploitation du bioréacteur a traduit cet objectif en matière de tonnages autorisés à l'enfouissement : -38.8% en 2020 et -50% en 2025.

L'objectif de la loi de Transition Energétique traduit par l'arrêté d'exploitation du bioréacteur donne des objectifs beaucoup plus ambitieux que le plan régional. Cependant, une part des tonnages déviés de l'enfouissement proviendra d'un tri complémentaire en parallèle de l'action de prévention.

- **Valorisation matière de 55% en 2020 et de 65% en 2025 des déchets non dangereux et non inertes**

En 2010, sur les 6998.22 tonnes de déchets collectés (*tout type de déchets confondu*), seulement 2243.37 tonnes ont été traitées par de la valorisation matière, soit 32.10%.

En 2018, sur les 8525.95 tonnes de déchets collectés (*tout type de déchets confondu*), seulement 3264.5 tonnes ont été traitées par de la valorisation matière, soit 38.29%.

3- Récapitulatif des objectifs de réduction et de valorisation entre 2010 et 2031

TYPE DE DECHETS	Performances CCSA		Performances CCSA A ATTEINDRE		
	2010	2018	En 2020	En 2025	En 2031
	chiffres de base		Résultats attendus en kg / an / habitant		
DMA	498	552	448	433	418
Déchets des professionnels	46.87	38.8		34.92	32.98
Déchets verts	61.2	90.81		72.64	68.10
Verre	25.96	28.64		34	34.4
Tri sélectif	59.97	60.23		59.6	61.50
DEEE	2.48	9.12		8.2	7.75
Mobilier	/	11.36		10.22	9.65
Textile	non connu	4.4		6	7
Biodéchets	84.36	69.84		34.92	27.23
Déchets valorisation matière	159.55	213.77		238.15	271.7
	chiffres de base		Progression en kg / an / habitant		
DMA	498	552	-50	-65	-80
Déchets des professionnels	46.87	38.8		-3.88	-5.82
Déchets verts	61.2	90.81		-18.17	-22.71
Verre	25.96	28.64		+5.36	+5.76
Tri sélectif	59.97	60.23		+/- 0	1.27
DEEE	2.48	9.12		-0.92	1.37
Mobilier	/	11.36		-1.14	-4.71
Textile	non connu	4.4		+1.6	+2.6
Biodéchets	84.36	69.84		-34.92	-42.61
Déchets valorisation matière	159.55	213.77		+24.38	+57.93

Pour atteindre ces objectifs, des axes de travail ont été définis à l'intérieur desquels des actions ont été mises en place. Une analyse précise de chaque action a été effectuée.

I. Les actions

AXE 1 – Promotion de la valorisation des biodéchets et des résidus végétaux

- Action 1 : la Redevance Spéciale
- Action 2 : évitement de la production de déchets verts

AXE 2 – Sensibilisation et accompagnement aux gestes de tri et de prévention

- Action 3 : lutte contre le gaspillage alimentaire
- Action 4 : incitation et aide à la mise en place du tri dans les entreprises
- Actions 5 : développement de la récupération des déchets dangereux
- Action 6 : optimisation de la collecte du verre
- Action 7 : incitation et aide à la mise en place du label éco-école
- Action 8 : stop pub
- Action 9 : sensibilisation des publics
- Action 10 : soutien aux manifestations écoresponsables

AXE 3 – Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

- Action 11 : développement de la collecte du textile
- Action 12 : développement des alternatives à la déchèterie
- Action 13 : détournement de la déchèterie des gravats des artisans

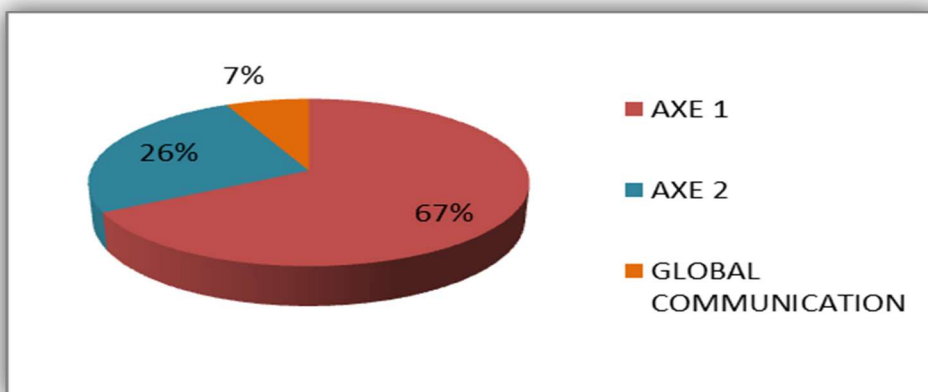
AXE 4 – Exemplarité de la CCSA et des communes membres

- Action 14 : Eco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres

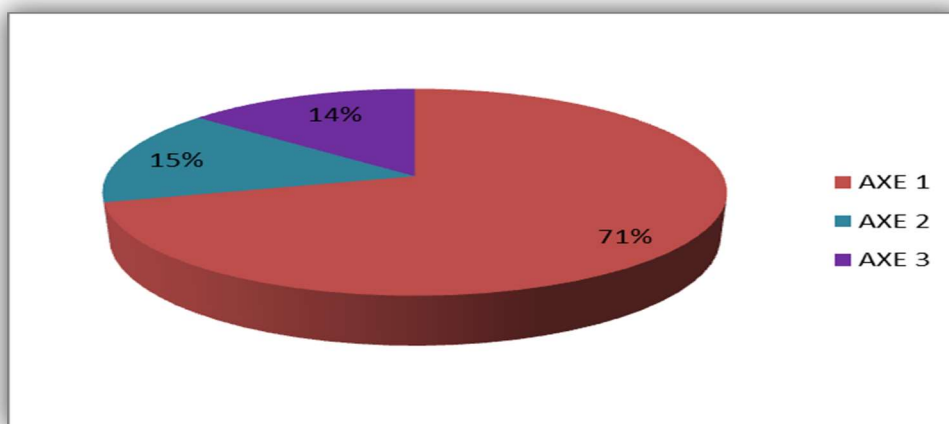
Communication globale

	SUR 5 ANS				Provenance des déchets à éviter / détourner			
	Coût estimé (€)	Quantités évitées (tonnes)	kg/ an/ hbt évités	kg/ an/ hbt détournés	OMA (tonnes)	Déchèterie (tonnes)	OMA (kg/an/hbt)	Déchèterie (kg/an/hbt)
AXE 1	210 000	1 200	7.5					
Redevance spéciale	0	30	0.19		30		0.19	
Evitement des déchets verts	210 000	1 170	7.31			1170		7.31
AXE 2	81 000	253	0.37	1.21				
Gaspillage alimentaire	5 000	15	0.09		15		0.09	
Tri des entreprises	1 000	105		0.66	105		0.66	
Déchets dangereux	0	2		0.01	2		0.01	
Verre	68 500	81.5		0.51	81.5		0.51	
Label éco-école	1 000							
Stop pub	0	45	0.28		45		0.28	
Sensibilisation public	0							
Eco-manifestations	5 500	4.5		0.03	1.5	3	0.01	0.02
AXE 3	0	237	1.39	0.09				
Textile	0	15		0.09	15		0.09	
Alternative déchèterie	0	22	0.14			22		0.14
Détournement gravats	0	5 00	1.25			200		1.25
AXE 4	0							
Eco-exemplarité	0							
GLOBAL COMMUNICATION	22 000							
TOTAL	313 000	1 690	10.56		295	1395	1.84	8.72

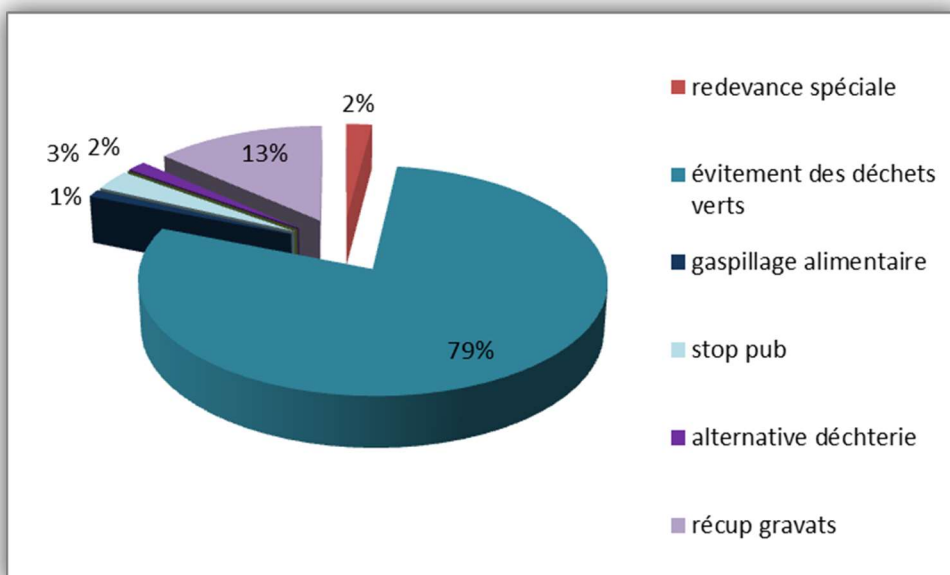
▪ Répartition des coûts de communication par axe



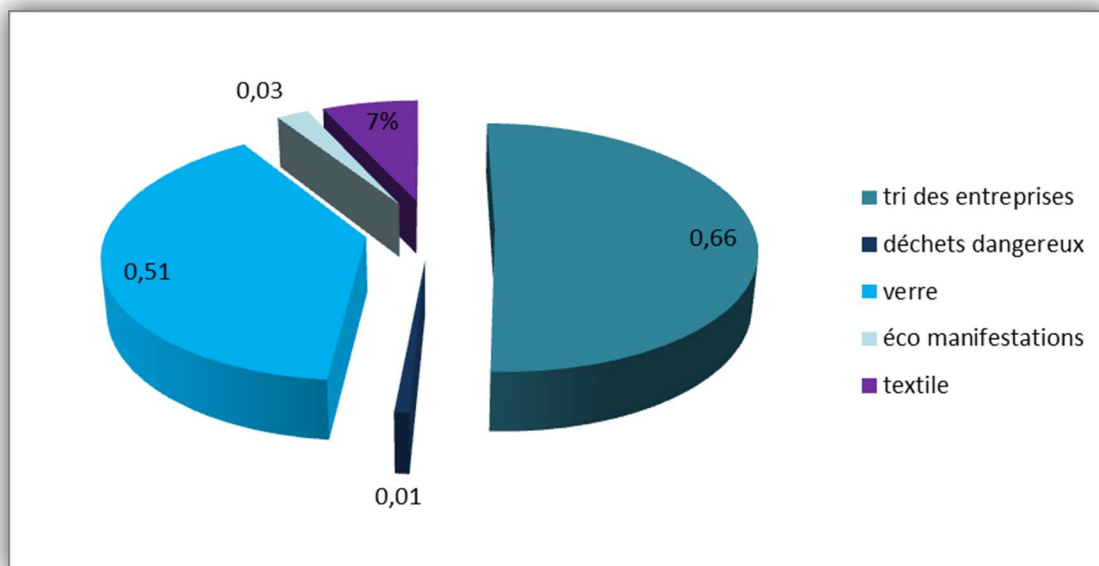
▪ Répartition des tonnages évités par axe



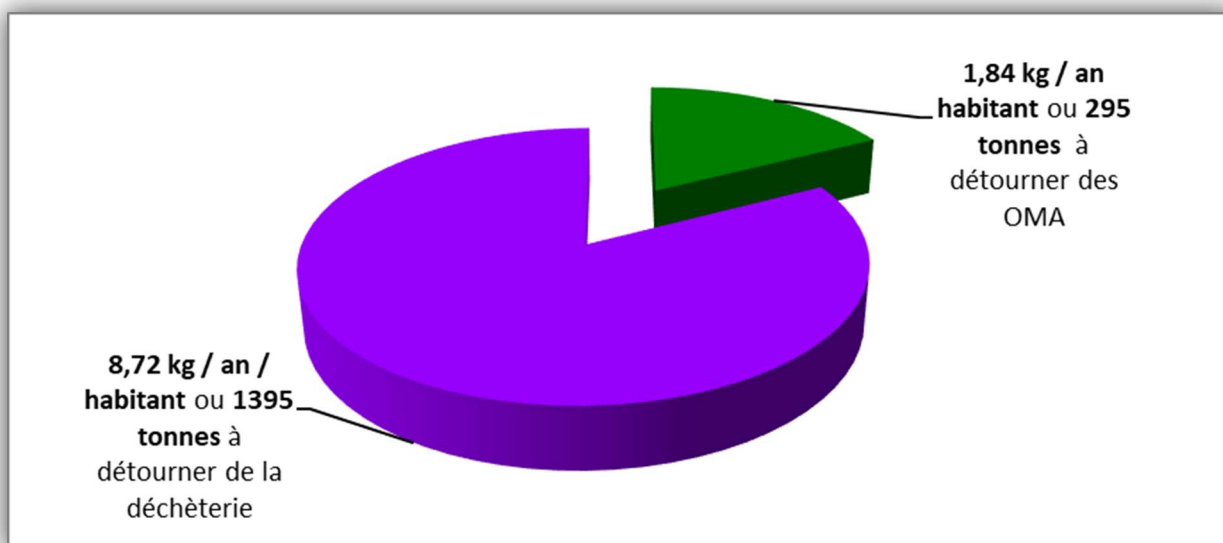
▪ Répartition des kg/ an/ habitant évités par action



▪ Répartition des kg/ an/ habitant détournés par action



▪ Répartition des déchets à détourner sur 5 ans par gisement



III. Prévision des tonnages et des coûts de traitement avec et sans le PLPDMA

Tonnages OM	Sans PLPDMA	Avec PLPDMA	Coûts de traitement	Sans PLPDMA	Avec PLPDMA	Gains (€)
2018	2 966		101.5 €/tonne	301 049 €		
2019	2 900		103 €/tonne	298 700 €		
2020	2 900		108 €/tonne	313 200 €		
2021	2 900	2 841	123 €/tonne	356 700 €	349 443 €	7 257 €
2022	2 900	2 782	138 €/tonne	400 200 €	383 916 €	16 284 €
2023	2 900	2 723	153 €/tonne	443 700 €	416 619 €	27 081 €
2024	2 900	2 664	168 €/tonne	487 200 €	447 552 €	39 648 €
2025	2 900	2 605	170 €/tonne	493 000 €	442 850 €	50 150 €
2026	2 900	2 546	170 €/tonne	493 000 €	432 820 €	60 180 €
					TOTAL	200 600 €

Tonnages Déchèterie	Sans PLPDMA	Avec PLPDMA	Coûts de traitement	Sans PLPDMA	Avec PLPDMA	Gains (€)
2018	4 216		14.85 €/hab	226 774 €		
2019	4 000		16.00 €/hab	256 000 €		
2020	4 000		18.00 €/hab	288 000 €		
2021	4 000	3 721	20.00 €/hab	320 000 €	320 000 €	0
2022	4 000	3 442	23.00 €/hab	368 000 €	368 000 €	0
2023	4 000	3 163	26.00 €/hab	416 000 €	416 000 €	0
2024	4 000	2 884	28.00 €/hab	448 000 €	448 000 €	0
2025	4 000	2 605	30.00 €/hab	480 000 €	480 000 €	0
2026	4 000	2 326	32.00 €/hab	512 000 €	512 000 €	0
					TOTAL	0

IV. Représentation de la baisse de 13% des DMA entre 2010 et 2025 suivant les objectifs

Kg/ an/ habt DMA	OMR	TRI	VERRE	Déchèterie	TOTAL	OBJECTIF
2010	234.36	59.97	25.96	177.45	497.74	- 13%
2018	193.87	60.23	28.64	275.57	558.31	
2019		280		275	555.00	
2020		280		275	555.00	
2021		276.32		257.57	533.89	
2022		272.64		240.14	512.78	
2023		268.96		222.71	491.67	
2024		265.28		205.28	470.56	
2025		261.60		187.85	449.45	
2026		257.92		170.42	428.34	

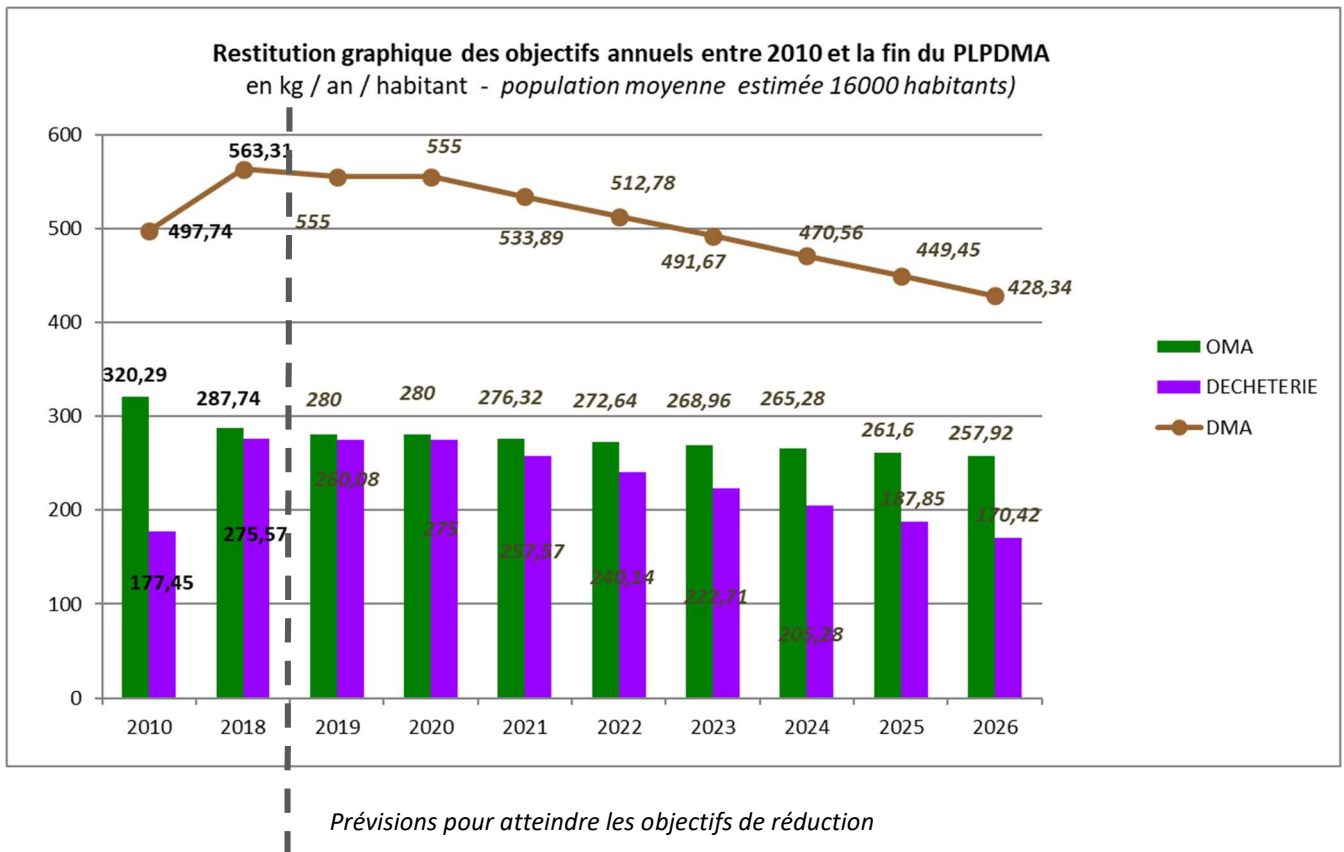
Ces tableaux ont été faits avec les estimations suivantes :

- une stabilisation des OMR et des DMA sans PLPDMA
- une population moyenne de 16 000 habitants sur les 5 années à venir
- 338 tonnes de DMA en moins chaque année avec le PLPDMA ($1690 / 5 = 338$) dont 59 tonnes d'OMA ($295 / 5 = 59$) et 279 tonnes de déchets de déchèterie ($1395 / 5 = 279$) ce qui se traduit par -3.68 kg / an / habitant d'OMA et -17.43 kg / an / habitant d'apport en déchèterie
- une augmentation de 15€ / tonne de TGAP annuelle à partir de 2020

Ces tableaux n'ont pas pris en compte :

- les tonnages réels OMR et déchèterie en 2019 et 2020
- les coûts des tonnages OMR détournées qui seront traités via la collecte du verre et du tri sélectif
- les augmentations annuelles des tarifs du syndicat de traitement
- l'évolution des coûts de collecte du syndicat de traitement avec la construction de 2 nouvelles unités de traitement (TRI & OM)
- l'extension des consignes de tri
- la collecte séparée des biodéchets

- Restitutions graphiques des objectifs annuels en kg/ an/ habitant



PARTIE 4 / INDICATEURS ET EVALUATION

Dans cette partie, sont détaillés les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme